

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.582
14 février 1991

FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CINQ CENT QUATRE-VINGT-DEUXIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 14 février 1991, à 10 heures.

Président : M. W. Rasaputram (Sri Lanka)

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 582ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

Je voudrais dès l'abord accueillir chaleureusement parmi nous S.E. le Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran, M. Ali Akbar Velayati, qui prendra la parole lors de la présente séance. Le Ministre suit de très près nos travaux, comme l'attestent ses visites à la Conférence, où il a présenté à maintes occasions les vues de son gouvernement sur des questions de désarmement, et en particulier sur l'un des points hautement prioritaires de notre ordre du jour, l'interdiction des armes chimiques. Je tiens à remercier S.E. M. Velayati de l'intérêt qu'il prend aux travaux de la Conférence et de sa présence parmi nous aujourd'hui.

J'ai le plaisir de vous annoncer que les consultations que j'ai menées au sujet du cadre d'organisation des travaux sur plusieurs points de l'ordre du jour ont bien avancé au cours de la semaine qui s'est écoulée. Nous devrions à présent être en mesure de prendre une décision sur nombre des questions qui étaient en suspens. Après que la liste des orateurs aura été épuisée, nous passerons aux questions sur lesquelles la Conférence est appelée à se prononcer.

Sont inscrits sur la liste des orateurs pour aujourd'hui S.E. le ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran, ainsi que les représentants de la Suède, de la République fédérative tchèque et slovaque, de l'Australie, de l'Allemagne, du Royaume-Uni, du Cameroun, de l'Indonésie et du Pérou. Je donne la parole à S.E. le ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran, M. Ali Akbar Velayati.

M. VELAYATI (République islamique d'Iran) (traduit de l'anglais) : Le premier mois des travaux de la Conférence du désarmement est toujours le moment le plus stimulant et le plus difficile de l'année. Monsieur le Président, vos compétences et votre direction éclairée pendant cette période sont reconnues de tous et appréciées. Le fait de me retrouver de nouveau parmi vous fait naître en moi des sentiments contradictoires : j'ai plaisir à parler et échanger des vues avec vous et, dans le même temps, il m'est pénible de devoir partager avec vous une nouvelle expérience triste et tragique pour notre région.

Tel est le paradoxe de l'histoire que les armes vendues à l'Iraq se retournent maintenant contre leurs fournisseurs. Le golfe Persique est aujourd'hui devenu le théâtre d'essais des armes les plus destructrices de notre temps. Les missiles de croisière sont testés en conditions réelles pour la première fois. Les Slams guidés par satellite, les missiles Patriot ultrarapides et les missiles ALARM (missiles antiradar lancés par air) sont venus défier les Scuds et les Frogs. Les destructions sont effrayantes et les pertes humaines incalculables.

A l'évidence, cette guerre ne résoudra pas les problèmes; elle ne fait qu'accentuer les inégalités et les injustices existantes, conduisant ainsi à une escalade de la course aux armements. Je ne vais pas engager ici un débat pour savoir si la course aux armements suscite des tensions ou si les tensions

(M. Velayati, République islamique d'Iran)

accélérent la course aux armements. Il est clair toutefois qu'elles se renforcent mutuellement. Prolifération, limitation, restriction, interdiction ou maîtrise des armements, désarmement, ce sont là des questions qui toutes relèvent, à proprement parler, de préoccupations de sécurité nationale, régionale ou internationale. Le problème de la course aux armements est inextricablement lié aux questions régionales de sécurité. Les initiatives de limitation de la course aux armements s'inscrivent dans un processus complexe : éliminer les foyers de tension existants, supprimer les causes des inégalités et des injustices, étudier avec l'attention qui leur est due les préoccupations de sécurité de tous et adopter une démarche impartiale et de principe à l'égard des problèmes existants.

La situation dans le Golfe échappe à tout contrôle. La crise née de l'occupation du Koweït par l'Iraq et exacerbée par l'accroissement massif et sans précédent de l'arsenal militaire des puissances étrangères dans la région - accroissement dont les objectifs vont au-delà de la libération du Koweït - est maintenant entrée dans la cinquième semaine d'une guerre tous azimuts sans fin apparente. Les destructions infligées à la région en l'espace des sept derniers mois et l'instabilité qui en découle - phénomènes qui, à l'évidence, sont le résultat de politiques irresponsables du passé - dépassent tout entendement.

Les lourdes pertes en vies humaines, en particulier les victimes civiles pas aussi "collatérales" que cela, n'étaient certainement pas ce qui avait été envisagé ou proclamé lors de l'adoption de la résolution 678 du Conseil de sécurité. La destruction de l'Iraq et du Koweït et des ressources économiques de la région est difficilement compatible avec le maintien de la paix et de la sécurité régionales et internationales. De plus, l'insistance apparente des deux parties à vouloir imposer une solution militaire ainsi que les déclarations sur l'après-guerre donnent une image incertaine et en fait dangereuse de l'avenir du Golfe.

Dans ces circonstances, il est absolument vital de trouver une solution politique basée sur le retrait inconditionnel et total de l'Iraq du Koweït, sur le départ des forces étrangères de la région, sur l'intangibilité des frontières internationales dans le Golfe et sur le respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de tous les Etats de la région.

L'élaboration d'un "arrangement de sécurité et de coopération dans la zone du golfe Persique" s'impose aujourd'hui avec plus d'évidence que jamais. En 1986, la République islamique d'Iran a émis l'idée de la création d'un tel système et la résolution 598 du Conseil de sécurité offre le cadre institutionnel nécessaire. La sécurité et la stabilité à long terme de la région et la nécessité indéniable d'éviter toute nouvelle agression passent par l'élaboration d'un tel arrangement à l'initiative des pays de la région du golfe Persique et avec la coopération du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies - arrangement qui donnerait les assurances nécessaires et serait compatible avec les principes et les objectifs des Nations Unies.

(M. Velayati, République islamique d'Iran)

Cet "arrangement de sécurité et de coopération dans la zone du golfe Persique" doit associer tous les pays de la région car toute exclusion serait source, dans l'avenir, de tension et d'instabilité. Il est pareillement nécessaire que cet arrangement exclue toute présence, intervention ou ingérence étrangère car ces pratiques sont historiquement et intrinsèquement déstabilisatrices.

Compte tenu de ces principes, la République islamique d'Iran a essayé par tous les moyens d'éviter la guerre et cherche à l'heure actuelle activement une solution politique judicieuse pour mettre fin à la guerre et à ses conséquences désastreuses. Nous restons en contact avec les dirigeants de l'Iraq comme avec ceux du Koweït, de l'Arabie saoudite et d'autres pays de la région. A notre sens, tous les efforts doivent viser à encourager la volonté politique de part et d'autre pour que triomphent les principes qui jetteraient les bases d'une proposition globale de cessation des hostilités. Dans cette optique, notre Président a présenté une "idée de paix" au Président iraquien lors de la récente visite du Vice-Premier Ministre iraquien. Les contacts et le dialogue se poursuivent et, selon nous, le glas des activités diplomatiques n'a pas encore sonné. Nous poursuivrons donc nos efforts individuellement et dans le cadre du Mouvement des non-alignés, sur la base de la décision prise à Belgrade il y a deux jours.

A la prolifération des armes de destruction massive dans la région et à l'utilisation aveugle des armes chimiques pendant la dernière décennie vient maintenant s'ajouter le spectre de leur utilisation éventuelle dans la guerre du Golfe. Une telle utilisation aura indubitablement des conséquences imprévisibles dont les incidences pourraient être catastrophiques pour tous. Même des pourparlers menés çà et là par des représentants officiels des parties belligérantes sont dangereux.

Fait plus alarmant encore, non seulement des menaces pèsent sur l'utilisation possible des armes chimiques, mais on parle même aussi d'un éventuel recours aux armes nucléaires. Mis à part le fait qu'il faut à tout prix éviter que l'on en arrive à une situation aussi désastreuse dans ce conflit, on est encore plus enclin aujourd'hui à insister pour qu'à long terme, tout engagement concernant les armes de destruction massive soit global et porte sur les armes chimiques et nucléaires, ainsi que sur l'arsenal des armements classiques ultramodernes. S'agissant des armes nucléaires, on pourrait maintenant conclure que l'adhésion de tous les Etats au Traité sur la non-prolifération de ces armes semble être un impératif incontournable.

Le projet de convention sur les armes chimiques devrait lui aussi être exempt de toute disposition discriminatoire. Il devrait renforcer la sécurité de toutes les nations. Conserver, sous un prétexte ou un autre, des stocks d'armes chimiques donnerait l'impression que ces armes sont utiles militairement et nuirait à notre cause commune. Bien plus, l'universalité est le mot clé pour nos travaux en la matière. Dans cette optique, les avantages dont bénéficieront les pays qui adhéreront à la convention et les inconvénients qui en résulteront pour ceux qui resteront en dehors joueront un rôle déterminant. Etant donné que le sous-développement est une menace pour la sécurité des pays en développement, il convient d'éviter toute disposition qui pourrait gêner les progrès légitimes de l'industrie chimique civile.

(M. Velayati, République islamique d'Iran)

Mais la tâche essentielle à laquelle il faut s'atteler pour garantir l'universalité et créer un climat dans lequel les Etats adhéreraient en toute confiance à la convention reste le maintien d'un équilibre au niveau mondial et - ce qui est plus important - au niveau régional pour la sécurité de tous. Le fait que la convention sur les armes chimiques renforcerait d'une façon générale la sécurité des Etats reste vrai mais ne peut suffire lorsque l'on en vient à se prononcer sur l'adhésion à ladite convention. Pour chaque pays, c'est la sécurité nationale qui prime. Tout Etat voudrait avoir des assurances suffisantes lui garantissant que sa sécurité ne sera pas diminuée en adhérant à la convention. Je dois ajouter que cela est particulièrement vrai dans des régions qui sont des foyers de tension et où l'arme chimique a déjà été employée.

Permettez-moi de conclure en réaffirmant que les effets de la crise actuelle dans le Golfe dépasseront la région; ses conséquences pour la stabilité et la sécurité futures de la région seront considérables et durables. En fait, cette crise nous dira si ce sont les solutions politiques ou, en fait, militaires qui prévaudront dans les affaires internationales. D'une façon ou d'une autre, les deux parties ont opté pour l'option militaire qui, en réalité, ne sera qu'un jeu perdu d'avance. Nous devons nous efforcer individuellement et collectivement d'inverser cette tendance et de faire naître la volonté politique nécessaire pour éviter que cette catastrophe ne prenne encore plus d'ampleur. Mon pays ne ménagera aucun effort à cet égard.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie S.E. le Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran pour son importante déclaration. Je donne maintenant la parole au représentant de la Suède, l'Ambassadeur Hyltenius.

M. HYLTEINIUS (Suède) (traduit de l'anglais) : J'ai écouté avec grand intérêt l'importante déclaration que vient de prononcer S.E. le Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran. Je suis sûr qu'il sera lu avec beaucoup d'intérêt dans de nombreuses capitales, notamment dans celle de mon pays.

Ma délégation souhaite aujourd'hui présenter le document CD/1053 sur la "vérification concernant l'industrie chimique dans la structure générale de la vérification au titre d'une convention sur les armes chimiques". Toutes les délégations connaissent déjà la proposition contenue dans ce document. En novembre déjà, une première version a été distribuée à tous les groupes et à la Chine aux fins de consultations. Ma délégation en a fait une présentation spéciale au Groupe des 21, et a eu le plaisir également d'être invitée par le Groupe de pays occidentaux pour une discussion détaillée. Des délégations de tous les groupes et plusieurs délégations ayant le statut d'observateur ont pris contact avec nous au cours de l'intersession afin d'obtenir des éclaircissements et de nous faire part de leurs premières impressions. D'une façon générale, ma délégation a été encouragée à poursuivre et à élaborer les idées contenues dans le document destiné aux consultations.

(M. Hyltenius, Suède)

Lors de l'élaboration du nouveau document dont vous êtes maintenant saisis, nous avons ainsi pu utiliser quantité d'observations faites par de nombreuses délégations. Permettez-moi de saisir cette occasion pour remercier les délégations qui ont consacré du temps à étudier notre proposition et à nous faire part de leurs points de vue et questions. Les modifications et compléments qui ont été apportés au document visent essentiellement à préciser un certain nombre de points; on a toutefois ajouté quelques éléments de fond également. Le fait que la conception fondamentale du document n'a été contestée par aucune des délégations qui l'ont étudiée en détail nous donne bon espoir que le document sera examiné attentivement dans le cadre des travaux du Comité spécial des armes chimiques. Dans ce contexte, il n'est peut-être pas utile de prolonger la présentation du document. Je tiens cependant à faire quelques observations générales.

Je voudrais tout d'abord dire ce que ce document n'est pas. Ce n'est pas une proposition tactique destinée à faire sortir les discussions sur la vérification concernant l'industrie chimique de l'impasse dans laquelle elles se trouvent manifestement. Pendant longtemps, ma délégation a eu des doutes concernant la viabilité financière de la vérification des produits du tableau 2 du projet de convention. Ces doutes se sont accrus au fil des ans. Ma délégation a participé activement à l'évaluation des nombreuses inspections expérimentales nationales, ce qui nous a permis d'examiner attentivement les dispositions de l'annexe 2 de l'article VI.

La pratique des inspections expérimentales nationales nous a enseigné certaines choses, à savoir que les inspections prévues à l'annexe 2 de l'article VI du projet de convention sont techniquement réalisables. Le Comité a choisi de s'en tenir à cette conclusion. Telles qu'elles ont été conçues, les inspections expérimentales nationales n'ont cependant pas pu faire la preuve de leur efficacité par rapport à un objectif de vérification globale. Seules quelques délégations ont dit expressément qu'il ne servait manifestement à rien de tourner autour d'un seul réacteur ou d'une seule chaîne de fabrication pendant une journée, alors qu'un certain nombre de réacteurs similaires dans les locaux n'ont pas été déclarés et ne peuvent même pas faire l'objet d'aucun type de vérification, hormis celle par mise en demeure. Les doutes qu'auront sûrement eus tous ceux qui ont effectué une inspection expérimentale nationale ont néanmoins été exprimés par certains, qui ont proposé des ajouts au système comme les inspections ad hoc.

Au fil de l'examen de ces propositions, ma délégation est parvenue petit à petit à la conclusion qu'on pouvait difficilement améliorer un système défectueux en lui ajoutant des éléments. Nous avons plutôt commencé à chercher des moyens de modifier le système actuel de façon à pouvoir appliquer une méthode globale et unique à l'ensemble de l'industrie chimique. Ce faisant, nous avons dû renoncer à un système de vérification inadéquat reposant sur les bilans matières et applicable à une petite partie de l'industrie en question, au profit d'un concept de vérification qui permette à la fois la transparence dans l'ensemble de l'industrie concernée et des activités sélectives de vérification sur place portant sur des installations précises ou procédant d'une sélection aléatoire.

(M. Hyltenius, Suède)

Le schéma exposé dans le document CD/1053 constitue ainsi une proposition au sens strict du terme, qui devrait être examinée et évaluée en fonction de l'intérêt qu'elle présente, indépendamment des dispositions du texte évolutif ou d'autres propositions en cours d'examen.

La deuxième chose que cette proposition n'est pas, c'est un effilement du texte évolutif, une façon de défaire le travail accompli. La nouvelle démarche est davantage une réorientation à l'intérieur d'un cadre donné. Elle donne corps à ce qui a été déjà convenu ou discuté, notamment l'expérience tirée des inspections expérimentales nationales. En outre, la proposition contenue dans le document CD/1053 peut contribuer à résoudre certaines questions difficiles encore en suspens. Ainsi, le système actuel de vérification des produits du tableau 2 prévu dans le texte évolutif ne peut pas être considéré comme faisant véritablement l'objet d'un accord tant que les questions des modalités de détermination de la fréquence des inspections et du contenu effectif du tableau 2 n'auront pas été réglées. Et ce sont là des tâches importantes et difficiles. La méthode proposée dans le document CD/1053 résoudrait la question de la fréquence et permettrait de trouver rapidement et facilement un compromis quant au contenu des tableaux. Enfin, ma délégation est d'avis que l'incorporation du document CD/1053 au texte évolutif ne poserait pas de difficultés majeures.

Sans rouvrir un chapitre clos, le schéma exposé dans le document CD/1053 permettrait au contraire à la Conférence de mettre un terme à l'une des parties les plus délicates qui restent à régler dans les négociations sur les armes chimiques, à savoir la façon d'offrir un niveau suffisant de garantie que les capacités de l'industrie chimique ne sont pas détournées à des fins interdites par la convention, sans intrusion ni ingérence injustifiées dans des activités industrielles parfaitement légitimes, et sans entraîner des dépenses inacceptables pour les Etats parties.

Comme je l'ai dit, le document CD/1053 est avant tout un schéma dont les détails doivent être précisés. L'examen de ce document devrait par conséquent être centré avant tout sur les concepts fondamentaux qui y sont énoncés. Parmi eux, je voudrais relever l'obligation de déclarer toutes les usines capables de fabriquer des armes chimiques, qu'elles fabriquent effectivement ou non des produits chimiques inscrits, et, partant, l'engagement à accepter des inspections sur place à court délai de préavis de n'importe quelle usine de ce type. Ces inspections devraient être simplifiées et viser essentiellement à vérifier les déclarations concernant les activités prévues et à s'assurer de l'absence d'activités qui auraient dû être déclarées.

Il est particulièrement important de noter que, selon la proposition, ces inspections devraient être axées sur les activités en cours et non pas chercher à vérifier des activités passées. Cela aide à éviter les irrégularités et ambiguïtés inutiles.

On aboutit ainsi, d'une part, à une ouverture et une transparence plus grandes que ce que l'on avait pu imaginer jusqu'ici et, d'autre part, à une intrusion et une ingérence moindres là où on effectue une véritable inspection. Ma délégation propose d'identifier les installations capables

(M. Hyltenius, Suède)

de fabriquer des armes chimiques en recourant à certains procédés de transformation chimique. Il ne sera peut-être pas possible d'appliquer cette classification avec une précision absolue dans toute usine quelle qu'elle soit. Ma délégation est cependant d'avis qu'une liste des procédés de transformation chimique serait suffisamment claire pour permettre de remplir les obligations au titre de la convention. On pourrait confier aux organes législatifs nationaux la responsabilité de définir exactement les modalités d'application, dans chaque Etat partie, de l'obligation de soumettre une déclaration. Des consultations multilatérales au sein de la Commission préparatoire pourraient certainement déboucher sur des recommandations de principes directeurs à cet égard.

La méthode de vérification négative, associée à l'absence d'accords d'installation dans le document CD/1053, contribue grandement à simplifier les inspections effectives et à répondre aux soucis légitimes concernant la confidentialité dans l'industrie.

De fait, la Suède a effectué une inspection expérimentale nationale sur la base de la méthode exposée dans le document CD/1053. Le résultat est encourageant. Les inspecteurs sont satisfaits du résultat de la vérification - l'absence de toute fabrication de produits chimiques inscrits - et l'installation se félicite particulièrement de l'absence d'un accord d'installation, dont l'élaboration lui aurait imposé de fournir par écrit des informations sensibles relatives aux procédés.

De nombreuses délégations ont posé des questions concernant la sélection des installations à inspecter. Ma délégation est d'avis que ce problème ne revêt pas une grande importance. On devrait discuter en premier lieu de la méthode générale, notamment le régime de déclaration, l'accent mis sur la fabrication, la définition d'une industrie capable de fabriquer des armes chimiques, et le traitement égal appliqué aux tableaux 2 et 3. Si ces éléments faisaient l'objet d'un accord, les modes de sélection pourraient certainement être négociés sans trop de difficultés.

Ma délégation a tout naturellement modifié l'actuelle annexe 2 en y ajoutant des dispositions prévoyant des inspections obligatoires des installations qui fabriquent effectivement des produits chimiques inscrits au tableau 2 ou 3. En outre, il est proposé que des inspections soient effectuées aussi bien dans les installations de ce type que dans d'autres capables de fabriquer des armes chimiques, en utilisant un système qui unirait des activités centrées sur une installation précise et une sélection au hasard. Nous pensons que tous ces éléments seront peut-être nécessaires. Bien évidemment, on peut discuter la façon de les combiner dans les faits, à savoir la part de la sélection aléatoire. Mais là encore, ma délégation est d'avis qu'il s'agit plus d'un détail concret que d'un élément de principe de notre proposition.

Le document CD/1053 n'a guère besoin d'explications. Je n'ai donc cherché qu'à faire brièvement quelques observations complémentaires sur quelques-uns des points les plus importants, tout en essayant de dissiper les malentendus éventuels concernant le document, son contenu et ses objectifs. Le document est maintenant entre les mains du Comité spécial des armes chimiques. Nous attendons avec intérêt son examen dans un cadre plus officiel.

M. KRALIK (République fédérative tchèque et slovaque) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais avant tout vous féliciter chaleureusement pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et vous remercier d'assumer ces responsabilités importantes au début de nos travaux. Je saisis cette occasion pour dire notre gratitude à votre prédécesseur, M. Chirila, qui s'est acquitté des fonctions de président en août et pendant l'intersession. Ma délégation se félicite sincèrement de la présence du Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran qui s'est adressé à la Conférence au début de la séance. Depuis la dernière session de la Conférence, nos collègues très compétents, les Ambassadeurs Ait Chaalal, Reese, Kostov, Varga, Sujka et Kosin ont quitté Genève. Nous souhaitons une très cordiale bienvenue aux nouveaux représentants de l'Algérie, de l'Australie, de la Bulgarie, de la Hongrie, de la Pologne et de la Yougoslavie. Tous nos vœux de succès les accompagnent.

Vous nous avez invités à éviter les sujets qui ne relèvent pas de la Conférence. C'est là un appel justifié, car cela nous permet de nous pencher davantage sur ceux qui concernent véritablement le désarmement. Sans aucun doute, la Conférence ne peut rester indifférente au fait que les appréhensions vont grandissantes concernant l'utilisation des armes chimiques et d'autres armes non classiques. Et ce avant tout dans les pays où le "célèbre champignon nucléaire" n'est pas encore apparu mais où a déjà explosé une bombe écologique tout aussi terrifiante, aux conséquences illimitées sur la flore et la faune d'une région qui fut jadis comparée à l'Eden biblique.

L'assurance de certains experts que l'agresseur potentiel n'est pas du point de vue technique suffisamment prêt à l'emploi des armes chimiques est sans aucun doute une bien piètre consolation. L'histoire nous enseigne le contraire et c'est la raison pour laquelle je me permettrai de rappeler à cet égard le message clairvoyant de Winston Churchill. Ce grand homme d'Etat a eu des paroles prophétiques peu de temps après qu'Hitler ait impitoyablement annexé l'Autriche et brutalement envahi la Tchécoslovaquie et avant qu'il ne s'apprête à attaquer la Pologne : "Va-t-il ou non essayer de faire sauter le monde ? Le monde est bien lourd pour qu'on puisse le faire sauter ! Un homme extraordinaire, à l'apogée de sa puissance, peut déclencher une grande explosion sans ébranler pour autant le monde civilisé. Il se peut que les fragments et les éclats de cette formidable explosion retombent sur lui avec fracas et le détruisent ... mais le monde ne s'arrêtera pas pour autant." Et le monde a effectivement continué. Mais à quel prix ! Nous nous en souvenons tous amèrement en Europe comme sur les autres continents. C'est la raison pour laquelle ce ne sont pas uniquement les nations du Moyen-Orient qui craignent les coups d'une nouvelle destruction. Le meilleur remède contre la peur est une attitude positive. J'estime donc que la Conférence devrait également accomplir un pas positif. A l'instar du Groupe de Rio de 11 pays d'Amérique latine et dans le prolongement des idées du Président Mitterrand et d'autres hommes d'Etat, nous pourrions par exemple réactiver l'initiative dont nous avons déjà parlé l'an dernier. La Conférence pourrait éventuellement prendre l'initiative d'une déclaration commune selon laquelle les Etats membres et ceux qui ont un statut d'observateur prendraient l'engagement de s'abstenir d'utiliser en premier les armes chimiques pendant les négociations relatives à la convention consacrée à ces armes.

(M. Králík, République fédérative tchèque et slovaque)

Je voudrais consacrer mon intervention d'aujourd'hui aux questions liées à l'interdiction des armes chimiques et au parachèvement de la convention sur les armes chimiques. Au cours des dernières années, le Comité spécial des armes chimiques a avancé dans ses travaux et la rédaction de la convention touche à sa fin. Il reste toutefois quelques questions en suspens, certaines de nature technique, d'autres de nature politique. Dans cette optique tant technique que politique différents documents de travail ont été distribués traitant de divers aspects de la future convention. Dans un souci d'ouverture et dans le but, si possible, d'obtenir de plus amples informations auprès des Etats parties à la future convention, la majorité des délégations, y compris la Tchécoslovaquie (document CD/949), ont présenté des documents de travail sur leur potentiel chimique. Toutefois, notre délégation a annoncé, lors de ma dernière intervention en août 1990, qu'elle soumettrait un nouveau document qui poursuit trois objectifs : faciliter l'élaboration future du texte évolutif, évaluer plus précisément les besoins des inspecteurs et les aspects financiers, et préciser certaines questions techniques. Ce document comporte des données très détaillées sur le potentiel chimique tchécoslovaque : il s'agit de données non seulement qualitatives mais aussi quantitatives sur la production, la transformation, la consommation, l'exportation et l'importation de produits chimiques relevant de la future convention. Ce document vient d'être distribué sous la cote CD/1048.

Permettez-moi de m'arrêter brièvement sur le principe de notre démarche. Comme cela a été dit dans le passé, et je suis prêt à le répéter une fois de plus, la Tchécoslovaquie ne possède pas d'armes chimiques. Notre pays a aussi l'intention, nul ne l'ignore, d'être partie originaire à la convention sur les armes chimiques. C'est pourquoi nous abordons cette convention avec le plus grand sérieux. Je peux vous informer aujourd'hui que nous synthétisons des composés du tableau 1, comme cela ressort du document distribué, bien sûr dans des quantités bien inférieures à celles qui sont autorisées au titre des propositions figurant dans l'actuel texte évolutif.

Dans un esprit de bonne volonté, et sur une base volontaire, nous déclarons aussi les installations en précisant leur propriétaire et leur emplacement. Nous estimons qu'après cette déclaration on aura une idée plus claire des contraintes de vérification que la future convention sur les armes chimiques impose à un pays. Nous espérons que d'autres Etats feront preuve du même esprit d'ouverture car ces données, prises globalement, sont liées aux besoins en personnel, en matériel et autres en vue de l'application de la convention sur les armes chimiques. Permettez-moi d'informer les délégations qu'il est possible de vérifier ces données très simplement. L'an dernier des entretiens bilatéraux ont eu lieu entre l'Ambassade des Etats-Unis à Prague et les autorités compétentes des ministères des affaires étrangères et de la défense de notre pays; puis, le 17 décembre 1990, sur la base d'un accord, des spécialistes américains ont visité une installation militaire tchécoslovaque située en Slovaquie et spécialisée dans la synthèse des produits chimiques supertoxiques létaux. A l'issue de cette visite, il a été confirmé que les produits chimiques du tableau 1 fabriqués dans cette installation ne pouvaient être considérés comme des armes chimiques. Dans la même optique, le commandant de l'installation a donné l'autorisation d'utiliser une base de données informatisée pour contrôler les produits chimiques fabriqués pendant

(M. Králík, République fédérative tchèque et slovaque)

une année choisie au hasard parmi dix. Par ailleurs le professionnalisme des personnes travaillant dans l'installation a été apprécié. Les grandes qualités professionnelles des scientifiques tchécoslovaques se vérifient aujourd'hui avec les activités d'un groupe de spécialistes militaires peu nombreux mais qualifiés dans le Golfe.

Toutes ces données prouvent l'intérêt que la Tchécoslovaquie porte à l'achèvement dans des délais très rapprochés de la convention sur les armes chimiques. Comme autre preuve de notre intérêt réel pour le désarmement chimique, je citerai le retrait des réserves que nous avons formulées vis-à-vis du Protocole de Genève de 1925, comme l'a indiqué M. Dienstbier, ministre des affaires étrangères de la République fédérative tchèque et slovaque, à la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

A titre d'autre exemple des efforts que nous faisons pour bien nous préparer à la convention, je tiens à vous informer de la création d'un groupe de travail chargé des travaux préparatoires à la création d'un comité national pour la future convention. Nous sommes sur le point de constituer ce comité et nous informerons la Conférence du désarmement des résultats concrets de ses premières activités.

S'agissant de la vérification proprement dite, je voudrais aussi souligner que nous ne voyons pas d'inconvénient à ce que les délégations intéressées, moyennant un accord bilatéral, visitent l'installation visée au document CD/1048, et nous pouvons élargir l'éventail des installations à visiter à d'autres instituts tchécoslovaques s'intéressant aux armes chimiques.

Ma délégation espère vivement voir aboutir les négociations sur les armes chimiques aussi vite que possible, probablement cette année. Le texte évolutif révisé est une base unique pour redoubler nos efforts communs. Les conséquences regrettables des événements qui ont lieu dans le Golfe nous incitent à achever rapidement la rédaction de la convention. Je voudrais assurer le représentant de l'Union soviétique Serguéï Batsanov, qui est le nouveau Président du Comité spécial, de la coopération et du soutien pleins et entiers de notre délégation dans les futures délibérations de l'organe et dans l'exercice de sa tâche très importante. Dans le même temps, je tiens à exprimer ma reconnaissance et mon respect à l'Ambassadeur Hyltenius et à ses collègues de la délégation suédoise qui ont fourni un excellent travail l'an dernier. Pleinement conscient de l'importance des paroles d'Albert Camus selon lequel "la vraie générosité envers l'avenir consiste à tout donner au présent", je souhaite au Comité spécial des armes chimiques beaucoup de succès dans ses activités futures.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la République fédérative tchèque et slovaque pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Australie, l'Ambassadeur O'Sullivan.

M. O'SULLIVAN (Australie) (traduit de l'anglais) : Je suis heureux, Monsieur le Président, de m'exprimer pour la première fois devant cette Conférence sous votre présidence, en particulier du fait des liens d'amitié qui existent depuis si longtemps entre nos deux pays.

C'est une bien sombre période pour assumer les fonctions d'ambassadeur du désarmement. Mais c'est aussi une époque où les occasions et la nécessité de désarmer et de limiter les transferts d'armements sont plus évidentes que jamais. La guerre dans le Golfe nous rappelle de façon tragique que l'énorme amélioration des relations internationales qui s'est fait jour en 1989 ne débouche pas nécessairement ou inévitablement sur une paix et une stabilité plus grandes dans toutes les régions. Au contraire, la fin de la guerre froide a eu, entre autres, pour étrange effet de rendre sûrement plus complexe et plus difficile de mesurer les facteurs de sécurité dans les régions situées en dehors de l'Europe. Un commentateur a dit que le monde qui se faisait jour n'aurait probablement pas la clarté et la stabilité de celui de la guerre froide et ressemblerait sûrement davantage à une jungle pleine d'une foule de dangers, de pièges cachés, de mauvaises surprises et d'incertitudes morales. Ce sera particulièrement le cas si les pressions exercées par la course aux armements sur le plan régional débouchent sur une prolifération accrue des armes classiques, nucléaires, chimiques et biologiques et la dissémination de la technologie des missiles. Etant donné les événements de ces dernières semaines, la communauté internationale est en droit d'attendre que ces questions soient abordées avec une énergie redoublée.

Dans ces conditions, les travaux de la présente Conférence ont gagné en pertinence et en importance. La menace de l'utilisation d'armes chimiques dans la guerre du Golfe impose de façon encore plus urgente la conclusion d'une interdiction complète des armes chimiques à tout jamais et dans tous les milieux. Mon intervention d'aujourd'hui portera donc principalement sur les questions relatives aux armes chimiques.

Le Gouvernement australien s'est engagé sans réserves en faveur d'une interdiction qui rendrait illicites les armes chimiques et en interdirait l'utilisation. Nous pensons que notre sécurité et celle de nos voisins seraient renforcées par un engagement multilatéral contraignant qui nous donnerait à tous la garantie de ne pas être menacés par ces armes terribles. Nous estimons que les conditions politiques internationales sont réunies pour réaliser cette interdiction en menant à bien ces négociations. Nous espérons que dans cette ultime étape des négociations sur la convention, nous retrouverons en 1991 l'esprit qui se manifestait il y a deux ans à la Conférence de Paris et il y a 18 mois à la Conférence de Canberra où gouvernements et représentants de l'industrie chimique se sont engagés en faveur du même objectif.

Nous sommes cependant conscients que les représentants officiels ici à Genève ne pourront obtenir que des résultats limités dans le cadre du processus de négociation et qu'un engagement à plus haut niveau sera peut-être nécessaire pour offrir la direction politique capable de surmonter les problèmes qui subsistent. Nous appuyons par conséquent les appels en faveur d'une réunion à l'échelle des ministres concernés. Nous pensons qu'une telle réunion devrait avoir pour objectif de surmonter les obstacles politiques dans les négociations et de donner des instructions finales permettant de conclure

(M. O'Sullivan, Australie)

un instrument pondéré dont il conviendra d'élaborer soigneusement les éléments. Nous devons peut-être mettre au point plusieurs options, afin de permettre aux ministres d'évaluer quelles propositions sont à la fois réalisables du point de vue des effets qu'elles auront sur l'industrie et crédibles en ce qui concerne leur contribution à la sécurité collective.

Une deuxième raison de suggérer et d'appuyer une réunion des ministres concernés serait qu'elle contribuerait à promouvoir l'adhésion universelle à la convention. En tant que nouveau venu dans cette Conférence, je constate que bon nombre de pays du monde ne sont pas représentés ici. Même au sein de ceux qui le sont, il existe diverses composantes qu'il conviendra de sensibiliser aux dispositions de la convention. Cela signifie que nous devons réaliser un important travail de "colportage" pour que cet instrument bénéficie de l'appui du plus grand nombre possible de gouvernements et soit le plus largement soutenu par leurs membres.

La participation aux débats de la Conférence du désarmement n'est évidemment pas limitée à ses 39 Etats membres. Nous avons été heureux de voir que le 31 janvier dernier la Conférence a admis la participation de 34 pays en qualité d'observateurs. Nous aurions été encore plus heureux si ce nombre avait été plus important, en particulier du fait que nous approchons de la phase finale des négociations d'une convention multilatérale sur les armes chimiques.

A l'évidence, une participation active aux négociations proprement dites constitue l'une des méthodes les plus efficaces et les plus fructueuses pour comprendre les objectifs et les implications politiques, juridiques et pratiques d'une future convention sur les armes chimiques. Dans les faits, un certain nombre de délégations ayant le statut d'observateurs ont saisi cette opportunité, et tout particulièrement dans nos négociations concernant une convention sur les armes chimiques. Les Etats ayant qualité d'observateurs peuvent participer - et participent - aussi bien en soumettant des documents de travail qu'en intervenant oralement dans les débats du Comité spécial des armes chimiques et de ses groupes de travail. Au cours des négociations de 1991, nous encouragerons les Etats non membres à faire connaître leur opinion sur des points précis du texte évolutif qui les intéressent et qui pourront ainsi être examinés sous tous les aspects.

Une autre façon intéressante pour l'Australie de favoriser l'universalité a consisté à engager avec nos voisins des régions de l'Asie et du Pacifique un dialogue sérieux concernant cet instrument et les implications qu'il aura pour eux.

J'ai eu le privilège d'assister au deuxième séminaire régional contre les armes chimiques organisé par le Gouvernement australien à Brisbane en novembre 1990. Vingt-trois Etats de la région y participaient, dont seuls trois sont représentés ici à la Conférence du désarmement, à savoir l'Indonésie, la Birmanie et nous-mêmes. On a pu constater un écart important entre la façon dont comprennent cet instrument complexe et d'une portée considérable ceux d'entre nous qui sont assis dans cette salle et qui en connaissent précisément les concepts et les dispositions, et la compréhension qu'en ont les fonctionnaires d'autres pays qui sont retenus

(M. O'Sullivan, Australie)

par leurs fonctions et sont donc absents de cette assemblée, mais qui n'en seront pas moins chargés de faire appliquer la multitude d'obligations administratives et commerciales que la convention imposera.

En demandant aux gouvernements de souscrire à ces obligations, nous devons montrer clairement qu'en retour, nous offrons des avantages tangibles en matière de sécurité. À notre sens, cela signifie que les notions et dispositifs d'application contenus dans l'instrument, en particulier dans le domaine de la vérification, ne doivent pas être élaborés de façon trop précise ni envisager à tout prix des hypothèses hautement improbables, afin de ne pas compromettre ces avantages. Au bout du compte, cet instrument, comme tous les instruments, ne peut lier qu'avec des cordes de papier. S'il n'existe pas la volonté politique d'en respecter les dispositions, ses mécanismes internes ne peuvent contraindre les Etats à adopter une attitude juste. Mais par ailleurs un instrument pondéré, raisonnable et clair peut établir des normes et donner à l'ensemble des Etats qui y adhèrent l'assurance que les avantages offerts, à savoir une plus grande sécurité et des répercussions égales sur le plan commercial, se concrétiseront.

Pour que l'instrument se répercute commercialement dans des conditions d'égalité, le Gouvernement australien a recherché activement la collaboration de l'industrie chimique internationale, non pas comme notre partenaire ici dans le cadre des négociations mais en tant que spécialiste motivé et bien informé qui subira bon nombre des conséquences de cette convention. Un récent exemple d'échanges fructueux entre gouvernements et représentants de l'industrie est la réunion du club des industries chimiques de l'ASEAN, qui s'est tenu à Bangkok en janvier 1991, au cours de laquelle un de mes collègues du Ministère australien des affaires étrangères et du commerce extérieur a présenté l'état de nos négociations à Genève. Nous constatons également avec satisfaction que la Conférence du désarmement a eu des liens plus étroits avec l'industrie l'an passé. Je voudrais ajouter que nous nous félicitons énormément des idées avancées par la Suède dans le document CD/1053 et que nous les étudierons de près et dans un esprit favorable.

En ce qui nous concerne, le Gouvernement australien et les représentants de l'industrie chimique nationale continueront à rechercher les occasions de poursuivre le dialogue engagé avec nos voisins, de façon que tous les Etats de notre région soient prêts en connaissance de cause à adhérer à la convention que nous aurons conclue. Dans ce cadre, le Gouvernement australien prévoit d'organiser une réunion de travail destinée aux chimistes de la région, qui se tiendra à Melbourne au milieu de l'année; elle aura pour but d'offrir l'information et la formation nécessaires aux conseillers techniques des gouvernements qui seront chargés de remplir les déclarations et de rassembler les données techniques. Nous sommes reconnaissants à nos collègues finlandais d'avoir établi un modèle et de n'avoir pas hésité à adapter leurs travaux à notre propre région. Permettez-moi d'ajouter ici que nous admirons le travail que Mme Rautio et les experts qui l'entourent continuent de fournir. Parallèlement à cette réunion de Melbourne destinée aux chimistes de la région, nous prévoyons d'effectuer dans cette même ville une inspection expérimentale multilatérale d'une usine chimique.

(M. O'Sullivan, Australie)

Nous nous félicitons de l'intention des Gouvernements vénézuélien et nigérian de procéder à des exercices similaires visant à mieux faire connaître les avantages et les obligations de la convention, et nous encourageons les autres membres de la Conférence à effectuer des exercices de ce type dans leur région, ce qui constituera un moyen concret de solliciter le soutien à la convention qui aura été conclue et d'en favoriser le respect universel.

L'Australie a également mis en place la structure administrative qui sera nécessaire une fois la convention entrée en vigueur. Nous nous sommes rendu compte de la difficulté de l'entreprise, dans un pays doté d'une constitution fédérale et de réglementations qui diffèrent selon qu'elles émanent de l'Etat central ou des administrations locales. Dans l'espoir que notre expérience puisse être utile à d'autres pays, j'ai demandé au secrétariat de distribuer aujourd'hui - en tant que document de la conférence publié sous la cote CD/1055 - un document proposant une stratégie, dans lequel nous exposons la conception qui a présidé à la création de notre secrétariat national pour la convention sur les armes chimiques. A cet égard, nous attendons avec intérêt le document que nous a laissé prévoir ce matin notre collègue tchécoslovaque et qui nous donnera des détails sur l'expérience acquise par son pays dans ce domaine.

Sous la direction avisée de l'Ambassadeur Hyltenius, des progrès notables ont été réalisés en 1990 qui ont permis d'épurer le texte évolutif de façon à en rendre le contenu plus logique, plus concis et plus lisible. Le grand nombre de notes de bas de page dont, bien souvent, l'auteur était inconnu et la raison d'être oubliée après plusieurs années de négociation, ont cependant rendu très difficiles cette opération et la réalisation de progrès quant au fond des négociations. Dans le passé, la Conférence du désarmement avait, il me semble, pour habitude de ne pas mentionner le ou les auteurs d'une note. A l'heure actuelle, l'état des négociations justifierait, à mon avis, de pouvoir les identifier, ce qui faciliterait la suppression des notes devenues caduques, et nous aiderait à mieux comprendre l'intention du ou des auteurs des autres en vue de parvenir à une solution à l'heure où les négociations s'achèvent.

En bref, nous proposons que durant la première partie de la session de 1991 toutes les délégations participant aux travaux du Comité spécial des armes chimiques identifient les notes qu'elles ont insérées dans le texte évolutif et les communiquent au secrétariat qui serait chargé de les compiler et de les distribuer à l'ensemble des participants. Le secrétariat pourrait également faire oeuvre utile s'il pouvait identifier les notes anciennes pour autant que ses archives le lui permettent. Toutes les notes qui ne seront pas "revendiquées" de cette façon devraient être purement et simplement supprimées. Une fois cette opération terminée, nous serions plus à même de traiter efficacement quant au fond les notes restantes dont les auteurs auront été identifiés.

Une autre question qui préoccupe vivement le Gouvernement australien est celle des dispositions de l'instrument relatives à la destruction des armes chimiques existantes, qui devraient offrir l'assurance d'un engagement clair en faveur de procédures écologiques. Nous sommes d'avis qu'il faudrait élaborer davantage les dispositions de la convention sur ce point.

(M. O'Sullivan, Australie)

Cela intéresse particulièrement l'Australie et les pays du Pacifique du fait de l'activité de l'installation de destruction d'armes chimiques située sur l'atoll de Johnston. L'Australie soutient les activités de cette installation étant entendu que leur champ d'application se limite à la destruction des stocks d'armes chimiques qui s'y trouvent à l'heure actuelle et que les opérations se déroulent de façon parfaitement compatible avec la sauvegarde de l'environnement. Le Premier Ministre australien s'est d'ailleurs directement intéressé à cette question qui lui tient à coeur. Compte tenu des dispositions existantes du texte évolutif et des possibilités réelles de conclure les négociations à une date rapprochée, l'Australie estime que le danger que constitue la dissémination des armes chimiques augmente, hélas, et pas seulement au Moyen-Orient. Cela souligne l'urgence de la tâche qu'il nous faut accomplir et donne un relief particulier à nos préoccupations en matière de sécurité auxquelles seule peut répondre une convention multilatérale, vérifiable et jouissant d'un vaste soutien. Je suis heureux d'annoncer aujourd'hui que l'Australie sera l'un des signataires originaires d'une telle convention.

En ce qui concerne les autres points de notre ordre du jour, je dirai brièvement que le Gouvernement australien espère vivement que le Comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires sera reconstitué à brève échéance. Des travaux utiles peuvent être réalisés dans le cadre de son mandat actuel. Nous espérons qu'une interdiction complète des essais sera réalisée à une date rapprochée et que les essais nucléaires deviendront des vestiges du passé. Nous avons noté que l'Union soviétique et les Etats-Unis, ainsi que la France dans une moindre mesure, ont réduit leurs essais d'armes nucléaires ces dernières années. Nous estimons qu'il s'agit d'un pas dans la bonne direction. Nous espérons que le nombre et la puissance des essais nucléaires continueront à diminuer. La cessation des essais nucléaires est l'un des points de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement qui relève de l'objectif plus vaste de la non-prolifération des armes nucléaires. Nous sommes préoccupés de voir qu'en septembre dernier l'examen du TNP, dans lequel sont énoncés les critères de la non-prolifération des armes nucléaires, n'ait pas pu déboucher sur un document final qui aurait reçu l'aval des parties. Nous nous félicitons cependant de l'examen approfondi qui a eu lieu et souhaitons voir appliquer par l'Agence internationale de l'énergie atomique et d'autres organismes les recommandations qui ont été adoptées. Nous estimons que le TNP a apporté une contribution majeure à la paix et à la sécurité internationales, et qu'il a servi les intérêts de sécurité de ceux qui l'ont observé. Nous souhaitons oeuvrer avec d'autres pays à l'amélioration de son fonctionnement d'ici à la conférence de prorogation en 1995. Nous pensons qu'il est essentiel, d'une part, que toutes les parties au Traité prouvent par leurs actes et leurs déclarations qu'elles s'acquittent des obligations au titre du Traité, et, d'autre part, que cet instrument soit prorogé dans de bonnes conditions. Nous espérons que dans les cinq prochaines années tous les Etats s'engageront davantage en faveur d'un monde libéré de la prolifération nucléaire et, à ce sujet, nous saluons chaleureusement les récentes déclarations des Présidents argentin et brésilien.

Nous espérons vivement que le Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace sera reconstitué à bref délai et nous continuerons à collaborer pleinement avec cet organe pour examiner les moyens d'éviter une course aux armements dans l'espace. Je traiterai de cette

(M. O'Sullivan, Australie)

question et d'autres points de l'ordre du jour de la Conférence dans une intervention ultérieure. Enfin, permettez-moi de saisir cette occasion pour faire remarquer que depuis sa création en 1978, la Conférence du désarmement a essayé de remplir sa délicate mission en tant qu'unique organe multilatéral de négociation ayant pour tâche d'élaborer des accords crédibles et applicables en matière de maîtrise des armements et de désarmement. L'Australie espère que la Conférence du désarmement pourra jouer un rôle important dans la consolidation d'un ordre mondial fondé sur la primauté du droit et les principes de la Charte des Nations Unies. Même si bien des choses dépendront de l'issue de la guerre du Golfe, nous estimons que nous avons cette année l'occasion de réaliser cet objectif grâce à la conclusion d'une convention sur les armes chimiques.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Australie pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a eues à mon égard. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Allemagne, l'Ambassadeur Ritter von Wagner.

M. RITTER von WAGNER (Allemagne) (traduit de l'anglais) : Un certain nombre de pays, dont les Pays-Bas, le Canada, le Royaume-Uni et l'Allemagne, ont communiqué à la Conférence du désarmement les résultats de leurs exercices nationaux d'inspection par mise en demeure concernant les armes chimiques. Tous ces exercices ont eu pour objectif de mettre à l'épreuve les procédures que nous avons élaborées au Comité spécial des armes chimiques, et de tirer des leçons de l'expérience pratique ainsi acquise pour contribuer, grâce à une meilleure compréhension des problèmes qui se posent, à la mise au point d'un régime d'inspection par mise en demeure. Dernièrement, le Canada et les Pays-Bas ont présenté un rapport (CD/1052) sur une inspection expérimentale par mise en demeure qu'ils ont menée conjointement dans une base militaire en Allemagne.

Aujourd'hui, je voudrais présenter au nom du Royaume-Uni et de l'Allemagne un rapport sur deux exercices conjoints d'inspection par mise en demeure concernant les armes chimiques qui ont été effectués dans des installations militaires. Le rapport détaillé sur les résultats de ces exercices a été publié sous la double cote CD/1056 et CD/CW/WP.330.

Etant donné toute l'expérience que les deux pays avaient déjà acquise au cours de leurs inspections expérimentales nationales précédentes, les deux exercices conjoints (un dans chaque pays) avaient pour but de concrétiser davantage le concept d'inspection expérimentale par mise en demeure, de réexaminer une fois de plus les conclusions déjà obtenues et de voir quels autres enseignements il serait possible de tirer.

Le premier exercice s'est déroulé du 21 au 23 mai 1990 dans une base aérienne de République fédérale d'Allemagne. Il a été effectué sous la direction conjointe du Royaume-Uni et de la République fédérale d'Allemagne, le Royaume-Uni assurant l'équipe d'inspection et jouant le rôle d'observateur de l'Etat requérant, et la République fédérale fournissant l'équipe du pays hôte.

(M. Ritter von Wagner, Allemagne)

Le deuxième exercice a eu lieu du 18 au 21 juin 1990 dans un dépôt de munitions du Royaume-Uni. Il a été également réalisé en commun, les rôles étant toutefois inversés.

Les deux pays ont conclu que les exercices s'étaient déroulés dans un esprit de coopération très positif et avaient permis de tirer un certain nombre de leçons, qui avaient à la fois confirmé les conclusions déjà obtenues lors des inspections expérimentales nationales et aidé à se familiariser avec les inspections par mise en demeure tout en ouvrant de nouvelles perspectives.

Parmi les très nombreuses leçons tirées à cette occasion, qui ont notamment enrichi notre expérience pratique en matière de prélèvement d'échantillons et d'utilisation d'instruments comme les appareils d'examen aux rayons X et le matériel d'analyse mobile, et que l'on trouvera exposées et examinées en détail dans le rapport, j'insisterai ici sur deux des principales conclusions :

Premièrement, les exercices conjoints ont confirmé aux yeux des deux pays l'importance capitale que revêt le concept d'inspection par mise en demeure sur la base d'un court délai de préavis et d'un accès à tout site visé par la mise en demeure, en tant que moyen efficace pour assurer le respect de la convention sur les armes chimiques et dissuader quiconque d'en contourner les dispositions.

Deuxièmement, les exercices conjoints ont prouvé une fois de plus qu'en appliquant des techniques d'accès réglementé de façon intelligente et ingénieuse, des inspecteurs peuvent obtenir les renseignements qu'ils recherchent sans pour autant que les informations sensibles sans rapport avec les armes chimiques perdent leur protection. Cela s'est particulièrement vérifié lorsqu'ont été appliquées les propositions sur l'accès sélectif ou aléatoire que le Royaume-Uni a exposées dans le document CD/1012.

La série d'inspections expérimentales nationales par mise en demeure se poursuivra bientôt en Allemagne dans une usine chimique, et nous espérons en tirer une meilleure compréhension des problèmes que pose la réalisation d'inspections par mise en demeure dans l'industrie chimique.

Enfin, je saisis cette occasion pour remercier l'ensemble des autorités militaires et civiles du Royaume-Uni associées aux deux exercices conjoints d'inspection par mise en demeure pour la coopération et l'appui remarquables qu'elles ont apportés lors de la préparation et de la conduite des exercices.

Mlle SOLESBY (Royaume-Uni) (traduit de l'anglais) : Comme c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la direction de la Conférence. Vos talents éclairés sont pour nous tous source de profit.

L'Ambassadeur de l'Allemagne vient de nous présenter un rapport sur deux exercices conjoints d'inspection par mise en demeure menés par l'Allemagne et le Royaume-Uni (CD/1056). Comme il a déjà fourni un certain nombre de détails sur cette oeuvre commune, je me contenterai de faire deux observations.

(Mlle Solesby, Royaume-Uni)

Tout d'abord, je soulignerai l'excellente coopération entre les responsables, tant allemands que britanniques, de ces deux expériences conjointes. Pour notre part, nous avons estimé que notre collaboration avec nos collègues allemands avait ajouté une dimension très précieuse aux deux expériences.

Vous vous souvenez peut-être qu'avant ces deux exercices conjoints, le Royaume-Uni avait effectué six inspections expérimentales par mise en demeure, dont il a rendu compte dans le document CD/1012. Selon les autorités de mon pays, l'expérience acquise à l'occasion des exercices conjoints germano-britanniques a confirmé les conclusions que nous avons précédemment tirées de nos expériences nationales, tant en ce qui concerne la grande valeur de l'inspection par mise en demeure comme élément du processus de vérification qu'en ce qui concerne l'efficacité des techniques d'accès réglementé. L'Ambassadeur von Wagner a souligné à juste titre cet aspect et j'appuie ce qu'il a dit. Votre expérience en la matière semble avoir été similaire à celle de nos partenaires allemands et à celle qui ressort du rapport sur l'inspection expérimentale conjointe par mise en demeure menée par le Canada et les Pays-Bas que les ambassadeurs de ces deux pays ont présenté le 31 janvier.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie la représentante du Royaume-Uni pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'elle a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant du Cameroun, l'Ambassadeur Ngoubeyou.

M. NGOUBEYOU (Cameroun) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence pour la période du 22 janvier au 17 février 1991, et vous remercier de l'occasion qui m'est donnée de prendre la parole devant cette auguste assemblée.

Grâce à l'amélioration remarquable des relations entre Washington et Moscou, à la brusque accélération de l'histoire en Europe centrale et de l'Est, aux espoirs entrevus en Asie et ailleurs, en dépit du conflit du Golfe, et à la renaissance du multilatéralisme, les travaux de la Conférence se tiennent cette année dans un climat international exceptionnel.

Cette amélioration du climat international, qui repose sur la volonté politique de tous les Etats et la prise en compte des intérêts légitimes de chaque groupe d'Etats, devrait permettre à la communauté internationale, et en particulier à la Conférence du désarmement, de procéder à un examen approfondi des divers aspects de la question du désarmement, à un moment où les buts, principes et objectifs de la Charte des Nations Unies nous interpellent sur le devoir qui nous incombe de préserver les générations futures du fléau de la guerre.

Le Cameroun, qui salue l'évolution positive et encourageante des négociations entre les deux superpuissances ainsi que les accords importants conclus tout récemment à Paris pour garantir la sécurité, la paix et la coopération en Europe, demeure fermement attaché aux buts et aux principes énoncés par la Charte et accorde une importance spéciale au désarmement et au maintien de la paix.

(M. Ngoubeyou, Cameroun)

A cet égard, il convient de relever, pour s'en féliciter, les mesures récentes prises par la Conférence du désarmement pour améliorer son fonctionnement, et qui portent modification des articles 7, 9 et 28 du règlement intérieur.

Nous notons également avec satisfaction que dès sa première session plénière de 1991, la Conférence a décidé, répondant en cela au voeu de l'écrasante majorité des Etats, de poursuivre l'examen de la question concernant l'amélioration et l'efficacité de son fonctionnement, et de faire rapport sur ce sujet à l'Assemblée générale des Nations Unies au cours de sa quarante-sixième session.

Il importe en effet que la Conférence du désarmement, qui demeure l'instance multilatérale unique de la communauté internationale pour les négociations sur le désarmement, puisse se donner les moyens de s'acquitter efficacement de son mandat, d'intensifier ses travaux et d'adopter des mesures concrètes sur les questions prioritaires spécifiques du désarmement inscrites à son ordre du jour depuis des années, conformément au programme d'action énoncé dans la section III du document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale. La Conférence se doit en outre de refléter la composition actuelle de la communauté internationale, de manière à ce que toutes ses composantes puissent apporter leur contribution à la cause de la paix.

Conformément aux paragraphes 14 et 15 de son rapport (document CD/1039), la Conférence intensifiera ses consultations, en vue de prendre, durant cette session, une décision positive au sujet de l'élargissement de la composition de la Conférence dans une proportion de quatre Etats au maximum, compte tenu de la nécessité de maintenir un équilibre dans cette composition, et elle informera de sa décision l'Assemblée générale des Nations Unies à sa quarante-sixième session.

Le Cameroun appuie vivement la détermination des membres de la Conférence à régler rapidement et avec équité cette question de l'adhésion de nouveaux Etats. De même, nous espérons que la participation et la contribution des Etats non membres aux travaux de la Conférence continueront d'être encouragées.

La question de l'interdiction des essais nucléaires figure à l'ordre du jour de la Conférence pratiquement depuis sa création. Cette question complexe se situe au coeur des efforts menés par la communauté internationale, eu égard au fait que l'interdiction totale des essais mettrait un terme à l'amélioration qualitative des arsenaux existants et contribuerait, de manière déterminante, à freiner la course aux armements nucléaires.

Malgré les négociations intenses et laborieuses menées au cours de la quatrième Conférence d'examen du TNP et durant la Conférence d'amendement du Traité d'interdiction partielle des essais de 1963, aucun accord n'a pu être obtenu sur l'élaboration d'un instrument juridique interdisant à tout jamais tout essai nucléaire dans tout milieu.

(M. Ngoubeyou, Cameroun)

Compte tenu de l'importance de cette question dans le processus de désarmement, de ses implications avec la question de la prolongation de la durée du TNP et de ses rapports avec le problème des arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes, il importe que la Conférence du désarmement, conformément aux résolutions 45/49 et 45/51 de l'Assemblée générale, puisse reconstituer, durant cette session, le comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires, avec mission de poursuivre les travaux entrepris par la Conférence en 1990, en se concentrant sur l'examen au fond des questions spécifiques et interdépendantes soulevées par l'interdiction des essais, y compris la structure et la portée de la future convention d'interdiction, aussi bien que la vérification et le respect des obligations librement consenties.

S'agissant des armes chimiques, il convient de relever que le rapport présenté par l'Ambassadeur Hyltenius, Président du Comité spécial des armes chimiques, fait ressortir les progrès sensibles réalisés dans l'élaboration du projet de convention sur les armes chimiques. Nous félicitons ici l'Ambassadeur Hyltenius pour son énorme contribution. L'importance d'un tel instrument juridique pour consacrer et organiser l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage d'armes chimiques, au regard notamment des événements du Golfe, n'est plus à démontrer. C'est pourquoi nous espérons que sous la direction éclairée de l'Ambassadeur Batsanov, le Comité spécial déploiera tous ses efforts afin de régler les questions politiques et techniques fort complexes qui demeurent en suspens, et de parvenir à un accord sur le contenu de cette convention internationale tant attendue. La délégation camerounaise, qui participera cette année encore aux travaux du Comité spécial, apportera sa modeste contribution à la recherche des solutions de compromis.

C'est le lieu ici de souligner l'intérêt des expériences portant sur l'inspection d'armes chimiques, comme celle menée conjointement à la base militaire canadienne de Lahr, en Allemagne, par les Pays-Bas et le Canada. De telles expériences permettent de vérifier l'applicabilité des dispositions du Protocole sur les procédures d'inspection, d'initier les participants aux techniques de mise en oeuvre de la future convention et de favoriser la compréhension entre les Etats.

Nous espérons que la Conférence sera en mesure de réaliser des progrès concrets dans la mise au point du texte définitif de la convention sur les armes chimiques. De même, étant donné qu'il n'y a, à la Conférence, aucune objection de principe à l'idée d'une convention internationale visant à garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes, même si les difficultés que soulève la mise au point d'une approche commune demeurent grandes, le Cameroun espère que les membres de la Conférence pourront redoubler d'efforts pour étudier plus avant les diverses approches envisagées, afin de surmonter les difficultés et de parvenir, dans les meilleurs délais possibles à un accord et de conclure des arrangements internationaux efficaces visant la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires.

(M. Ngoubeyou, Cameroun)

D'autres questions importantes figurent à l'ordre du jour de la Conférence pour la session de 1991. Elles portent notamment sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, les nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive, les armes radiologiques et le Programme global de désarmement.

Sur toutes ces questions de fond qui retiennent à juste titre l'attention de la communauté internationale dans la recherche d'un désarmement général et complet sous un contrôle international efficace et dans la promotion de la paix, de la sécurité et du développement, ma délégation apportera sa contribution en temps opportun, soit dans le cadre des déclarations en séance plénière, soit enfin à l'occasion des consultations au sein des comités spéciaux.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Cameroun pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a eues à mon égard. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie, l'Ambassadeur Loeis.

M. LOEIS (Indonésie) (traduit de l'anglais) : Je voudrais tout d'abord me joindre aux orateurs précédents qui ont rendu hommage à la déclaration très importante qu'a prononcée le Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran, M. Ali Akbar Velayati. Je suis sûr que sa présence et son message donneront un nouvel élan aux délibérations de la Conférence.

Monsieur le Président, je voudrais dire combien je suis heureux de voir à la tête de la Conférence le représentant d'un pays avec lequel l'Indonésie a toujours entretenu d'excellentes relations. Je suis convaincu que, sous votre direction, nos travaux enregistreront des progrès substantiels. Je tiens à saisir cette occasion pour féliciter votre prédécesseur, M. Gheorghe Chirila de la Roumanie, de la manière très compétente dont il a dirigé nos travaux durant la dernière partie de notre session de l'an dernier.

Je souhaite le succès à ceux de nos collègues qui nous ont quittés depuis ma dernière intervention, les Ambassadeurs Ait Chaalal de l'Algérie, Reese de l'Australie, Kostov de la Bulgarie, Pierre Morel de la France, Sujka de la Pologne, Kosin de la Yougoslavie, et enfin, Peter Dietze, qui était l'ambassadeur de la République démocratique allemande avant l'unification. Je souhaite cordialement la bienvenue à nos nouveaux collègues, les Ambassadeurs de la Yougoslavie, de l'Algérie, de l'Australie, de la Bulgarie et de la Pologne. Nous nous félicitons de pouvoir collaborer étroitement avec eux à l'avenir.

Si les changements internationaux spectaculaires et sans précédent qui ont dominé les sessions de la Conférence l'année dernière et en 1989 ont fait l'objet d'amples discussions, je crois que l'on peut dire que la session en cours coïncide avec l'événement international le plus inquiétant depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Depuis qu'elle existe, la Conférence n'a jamais eu à faire face à une tragédie humaine comme la guerre du Golfe, d'où nous parviennent déjà des récits de dévastations, de peur et de souffrance.

(M. Loels, Indonésie)

Cela dit, permettez-moi d'aborder des questions utiles pour nos délibérations à l'heure actuelle, et ce du point de vue d'un membre de la Conférence appartenant à une région qui connaît bien les maux qu'engendrent les conflits et les rivalités de puissances. Pour commencer, il me semble que la Conférence a eu l'occasion de se convaincre qu'elle a à jouer un rôle important en contribuant aux efforts internationaux visant à instaurer la paix et la sécurité internationales sur la base des objectifs et principes de la Charte des Nations Unies. Il ne faut pas qu'elle perde de vue cette tâche, qui consiste à négocier des mesures pour faire cesser et inverser la course aux armements sur le plan multilatéral et à oeuvrer en faveur d'un désarmement général et complet. Dans le passé, les effets dévastateurs des armes de destruction massive et des armes nucléaires se sont déjà suffisamment avérés, et il est inutile que le conflit armé actuel en donne de nouvelles preuves.

Je ne saurais qu'approuver le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, qui a dit dans son message, il y a quelques jours, qu'il fallait redoubler d'efforts, entraîner dans l'entreprise le plus grand nombre de pays du monde et en étendre la portée, pour parvenir à un système fiable et cohérent, assurant à tous une sécurité non diminuée. Il ressort de nombre de résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les questions de désarmement que l'ensemble des Membres de l'Organisation aspirent à instaurer une paix et une sécurité internationales durables au moyen de mesures pratiques de désarmement. En fait, les nuages noirs des explosions qui se produisent loin de cette salle devraient être pour nous une invitation pressante à accélérer nos délibérations.

Par sa résolution 45/49, l'Assemblée générale des Nations Unies engage tous les Etats membres de la Conférence du désarmement à inciter la Conférence à reconstituer le comité spécial chargé de l'interdiction des essais nucléaires au début de sa session de 1991, en vue de la négociation multilatérale d'un traité sur la cessation complète des explosions nucléaires expérimentales. Elle recommande aussi que ce comité spécial comprenne deux groupes de travail chargés, respectivement, d'examiner les questions suivantes, qui sont étroitement liées : contenu et champ d'application du traité, respect des dispositions et vérification. Par sa résolution 45/51, elle prie instamment la Conférence, non seulement de reconstituer le comité spécial chargé de l'interdiction des essais nucléaires, mais aussi de prendre en considération les progrès réalisés par le Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner les mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques, notamment ses travaux sur l'échange régulier et l'utilisation des tracés sismiques, ainsi que les autres initiatives prises ou expériences menées dans ce domaine par des Etats et groupes d'Etats.

Au cours des années, l'Assemblée générale a adopté de nombreuses résolutions appelant à la conclusion d'une interdiction complète des essais, dans l'optique d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Au risque de paraître fastidieux, je rappellerai que, dans les préambules du Traité sur l'interdiction partielle des essais et du Traité sur la non-prolifération - deux instruments que mon pays respecte scrupuleusement - il est stipulé que l'arrêt de toutes les explosions expérimentales d'armes nucléaires par tous les Etats, dans tous les milieux et à jamais, est un objectif fondamental.

(M. Loeis, Indonésie)

La Conférence d'amendement des parties au Traité d'interdiction partielle qui vient de se terminer a été à l'origine d'éléments qui pourraient être utiles à la Conférence, dans ses efforts pour atteindre l'objectif précédemment cité et qui ont donné à ses travaux une impulsion vigoureuse.

De l'avis général, la Conférence d'amendement a renforcé l'attachement de la communauté internationale à la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais. Certaines idées constructives ont également été mises en avant et il a notamment été suggéré que les propositions en matière de vérification soumises à la Conférence d'amendement - notamment le projet de protocole présenté par les coauteurs de l'initiative d'amendement - soient communiquées à la Conférence du désarmement pour examen. Il serait bon pour nos délibérations en cette enceinte que toute l'attention requise soit accordée à cette suggestion.

Comme l'ont fait remarquer nombre de délégations lors de la Conférence d'amendement, la confiance dans les aspects techniques de la vérification, en tant que facteur déterminant qui peut amener les Etats dotés d'armes nucléaires à mettre un terme à leurs essais, revêt une importance considérable. Bien des arguments convaincants ont également été avancés, selon lesquels les techniques actuelles de vérification, tant nationales qu'internationales, suffisent pour permettre le fonctionnement durable d'un traité d'interdiction complète des essais, et il a été souligné à la Conférence d'amendement que les moyens scientifiques sont assez fiables pour garantir le fonctionnement efficace d'un système de vérification d'une interdiction des essais nucléaires, étant donné les progrès techniques et scientifiques actuels.

Selon un grand nombre de délégations participant à la Conférence d'amendement, la surveillance sismologique a un rôle essentiel à jouer dans le système de vérification d'une interdiction complète des essais. Toutefois, selon une opinion très répandue, cette surveillance risque de ne pas suffire pour que le traité d'interdiction complète inspire la confiance nécessaire. A cet égard, certaines délégations se sont réjouies des propositions faites au cours de la Conférence d'amendement sur la surveillance de la radioactivité atmosphérique, la télédétection spatiale et l'inspection sur place, propositions qui méritent toutes d'être examinées plus avant. L'importance de la tâche entreprise par le Groupe d'experts scientifiques a également été soulignée au cours de la Conférence d'amendement.

S'agissant de l'aspect institutionnel du futur régime d'interdiction complète des essais nucléaires, il a été suggéré à la Conférence d'amendement que la proposition relative à la vérification soit présentée à la Conférence du désarmement pour être élaborée de façon plus poussée. Dans l'optique des travaux de la Conférence du désarmement, c'est là une proposition encourageante. Elle indique en effet que les Etats parties au Traité considèrent que la Conférence, et en particulier son Groupe d'experts scientifiques, est qualifiée pour aborder la question de la vérification d'une interdiction des essais.

(M. Loeis, Indonésie)

Il convient donc que la Conférence du désarmement reprenne avec une détermination et une énergie renouvelées les activités de fond qu'elle a abordées l'année dernière au sein du Comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires. Cette question revêtant une importance capitale pour la Conférence, ma délégation souhaiterait que celle-ci ait la possibilité d'évaluer à la fin de sa session le travail accompli par le Comité spécial chargé de l'interdiction des essais nucléaires.

S'agissant de l'élaboration du futur régime d'interdiction complète des essais nucléaires, je tiens à rappeler l'une des observations les plus importantes faites au cours de la session précédente de la Conférence par le Groupe des 21. Celui-ci a en effet insisté pour que pareil régime d'interdiction complète des essais nucléaires ait un caractère non discriminatoire et global de façon à susciter une adhésion universelle. Il devrait comporter un système de vérification d'application universelle, non discriminatoire par nature et garantissant à tous les Etats un accès égal. Ma délégation estime qu'un régime d'interdiction des essais qui accorderait à tel ou tel Etat le droit exclusif de poursuivre des essais nucléaires susciterait inévitablement le soupçon et la méfiance chez les autres Etats ne bénéficiant pas de tels droits.

En ce qui concerne le point 4 de notre ordre du jour, je dirai pour commencer que la position fondamentale de ma délégation est fidèlement reflétée par la déclaration qu'a faite il y a quelques jours le représentant du Pérou au nom du Groupe des 21. La future convention, tout en protégeant l'industrie chimique civile et en encourageant la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques des produits chimiques, devra en premier lieu prévoir la destruction totale des arsenaux actuels et proscrire l'emploi de ces armes épouvantables. La répulsion que la communauté mondiale éprouve depuis longtemps à leur égard est maintenant renforcée par la menace de leur emploi éventuel sur le champ de bataille dans la guerre en cours; aussi la Conférence doit-elle maintenant s'acquitter d'une tâche historique décisive en mettant au point un traité interdisant l'emploi, la détention, la fabrication et la mise au point de telles armes.

Il reste encore quelques points à régler avant de conclure la convention sur les armes chimiques. A la session en cours, la tâche principale de la Conférence est en ce domaine de trouver des solutions de principe aux quelques problèmes encore en suspens, en particulier à celui de l'adhésion universelle. A cette fin, la future convention devra avant tout prévoir la destruction systématique et totale de toutes les armes chimiques dans un délai donné.

Il faut répondre aux légitimes préoccupations de sécurité des Etats non dotés de telles armes en faisant en sorte que l'application de la convention ne suscite pas de nouveaux déséquilibres de nature à aggraver ces préoccupations. Les Etats qui ne possèdent pas d'armes chimiques à des fins militaires ou de défense et qui n'ont pas l'intention d'en posséder - c'est-à-dire, me semble-t-il, la majorité des Etats du globe - ne devraient pas se trouver dans une position telle qu'ils risquent d'être pris au dépourvu si, à la fin de la période de destruction, certains Etats parties se voient autorisés à conserver leurs stocks d'armes chimiques.

(M. Loeis, Indonésie)

Ma délégation aura du mal à approuver un projet de convention qui permette l'existence de telles armes. Le coût politique d'une contestation à un stade ultérieur serait trop élevé pour un pays comme le mien qui, jusqu'à présent, a scrupuleusement respecté ses obligations en matière de désarmement.

L'Indonésie a systématiquement pris part aux efforts de l'ONU en faveur du maintien de la paix et de la sécurité tant au niveau régional qu'au niveau mondial. C'est pour cette raison que le Gouvernement indonésien a accueilli du 28 janvier au 1er février 1991, à Bandung, l'Atelier régional de l'ONU sur le désarmement pour la région de l'Asie et du Pacifique. L'organisation de cet atelier régional, en collaboration avec le Département des affaires de désarmement de l'ONU, s'est faite dans le cadre du mandat défini par l'Assemblée générale dans sa résolution 40/151 H. Au programme de cet atelier étaient inscrites nombre des questions qui préoccupent profondément le monde entier, à savoir la paix et la sécurité dans le contexte de l'Asie et du Pacifique, le désarmement mondial dans l'optique d'un renforcement du régime de non-prolifération des armes nucléaires et autres armes de destruction massive, la convention sur les armes chimiques, les efforts de désarmement régionaux et la proposition visant à renforcer le régime de non-prolifération et à faciliter le règlement des conflits dans la région de l'Asie et du Pacifique. J'espère que ces débats auront utilement contribué à sensibiliser la région à ces questions et, plus particulièrement, qu'ils auront concouru à la mise en oeuvre de la résolution 40/151 H de l'Assemblée générale sur l'organisation de programmes de formation et de services consultatifs régionaux en matière de désarmement.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Indonésie pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant du Pérou, l'Ambassadeur de Rivero.

M. de RIVERO (Pérou) (traduit de l'espagnol) : Ma délégation a demandé la parole ce matin pour s'exprimer sur le point 1 de l'ordre du jour, Interdiction des essais nucléaires. Conformément à la Déclaration finale de la première session de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, cette question bénéficie du rang de priorité le plus élevé, et ma délégation souscrit à ce point de vue depuis de nombreuses années. La Conférence du désarmement, seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement, s'est vu confier par la communauté internationale le mandat de mener à bien des négociations concrètes sur le fond du problème. A maintes occasions, ici même, le Pérou a réaffirmé l'urgence qu'il y avait à engager des négociations en vue de réaliser, le plus vite possible, une interdiction complète des essais nucléaires dans tous les milieux et sous toutes leurs formes. Le fait que la Conférence du désarmement n'ait pu, à ce jour, satisfaire cette demande légitime qui fait écho à la clameur démocratique de la majorité écrasante des pays du monde et de l'homme de la rue met indiscutablement en doute la nature contraignante de cette instance unique de négociation multilatérale qui, en 1978, avait reçu de l'Assemblée générale des Nations Unies, par consensus, le mandat clair et catégorique de négocier des accords dans le domaine du désarmement sur des questions particulièrement importantes pour la cessation de la course aux armements nucléaires.

(M. de Rivero, Pérou)

Il n'y a aucune raison valable pour justifier l'ajournement sine die du début des négociations. Les Etats membres de la Conférence ne sont pas non plus en mesure de sacrifier des positions de principe profondément ancrées, fondées sur les sentiments démocratiques de leurs peuples, pour attendre le bon vouloir d'une ou deux délégations. Engager des négociations sur un traité d'interdiction complète des essais nucléaires n'oblige pas nécessairement les Etats membres de la Conférence du désarmement à conclure un traité dans les six ou 12 mois à venir. Comme dans le domaine des armes chimiques, où personne ne doute de la bonne foi des Etats qui sont représentés, la négociation d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires pourrait fort bien prendre quelques années, afin de concilier des positions encore divergentes sur la structure et la portée du futur traité. Toutefois, ma délégation est préoccupée par le fait qu'il demeure une certaine intolérance et un manque de souplesse à propos d'une question qui en aucun cas ne lierait les mains des Etats membres mais compromet définitivement la concrétisation d'une aspiration qui repose sur le droit international, les exigences des peuples d'autres pays et les obligations des membres de la Conférence du désarmement.

En 1990, le Pérou s'est rallié au consensus de dernière heure qui autorisait la reconstitution du Comité spécial au titre du point 1 de l'ordre du jour intitulé "Interdiction des essais nucléaires". A cette occasion, ma délégation et les délégations du Groupe des 21 ont pratiquement été forcées de faire une concession majeure, consistant à mettre "en veilleuse" la position exprimée dans le document CD/829 qui était le résultat d'une décision mûre et responsable du Groupe sur l'interdiction complète des essais nucléaires. Il a ainsi été possible de procéder, sous la présidence de l'Ambassadeur Donowaki, à un échange de vues préliminaire qui a eu le mérite d'actualiser les discussions. Dans le même temps, des consultations ont été menées sur l'ordre du jour, pour faciliter les choses cette année. A la fin de l'exercice, ma délégation a eu la surprise, avec d'autres, de constater la réticence d'un groupe à inclure dans le rapport du Comité spécial une référence non équivoque à sa reconstitution au début de la session de 1991. Nous avons donc dû consentir à un rapport qui, en fin de compte, subordonnait le destin du Comité spécial à l'issue de la quatrième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération et de la Conférence d'amendement du Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires. Une fois de plus, le Groupe des 21 a été mis devant un fait accompli et s'est heurté, en plus de la négociation immédiate d'un traité d'interdiction complète des essais, au problème de la reconstitution du Comité spécial.

Pendant la quatrième Conférence d'examen du TNP, il a été proposé de reconstituer immédiatement le Comité spécial, pour éviter de devoir prendre l'engagement d'ouvrir sans délai la négociation d'un traité d'interdiction complète des essais. C'est précisément pour cette raison que la Conférence d'examen n'a pu adopter une déclaration finale. Une situation similaire a été observée à la Conférence d'amendement du Traité d'interdiction partielle des essais, qui n'a pu trouver une formule qui nous aurait permis de répondre aux espérances justifiées des Etats non dotés d'armes nucléaires. Ainsi vont les choses et nous nous retrouvons, à la Conférence du désarmement, pratiquement obligés de ne pas négocier, n'ayant d'autre alternative que de répéter

(M. de Rivero, Pérou)

l'exercice de 1982 et 1983, à la différence qu'en 1995 - c'est-à-dire, très vite - les Etats parties au TNP devront se prononcer sur le nombre d'années pendant lequel le Traité devra rester en vigueur. Cette année nous devons fixer, lors de la prochaine session de l'Assemblée générale, la date du début des travaux du Comité préparatoire à la Conférence de prorogation du Traité sur la non-prolifération. Et c'est précisément en raison de ces contraintes de temps que la Conférence du désarmement doit faire un effort exceptionnel pour permettre l'ouverture des négociations immédiates.

Comme je l'ai déjà dit, négocier ne signifie pas conclure immédiatement un traité. Négocier - définir un mandat de négociation - est avant tout un geste politique par lequel nous réaffirmerons que nous nous engageons à respecter, de bonne foi, les engagements auxquels nous avons souscrit. Lorsqu'en vertu du paragraphe 3 de l'article premier du Traité relatif à la limitation des essais souterrains d'armes nucléaires, les Etats-Unis et l'Union soviétique se sont engagés à poursuivre leurs négociations en vue de parvenir à une solution du problème de l'arrêt de tous les essais souterrains d'armes nucléaires, il est clair qu'ils n'excluaient pas les négociations dans une instance multilatérale et que la réticence de certains à engager ces négociations ne saurait maintenant être soutenue même si la cessation des essais nucléaires reste un objectif à long terme.

Ma délégation tient aujourd'hui à marquer sa déception face aux sérieux obstacles qu'a rencontrés la Conférence du désarmement pour accomplir son mandat au titre du point 1 de l'ordre du jour. Compte tenu des échéances importantes qui nous attendent dans les quelques années à venir, ma délégation est prête pour cette année - et pour cette année seulement - à se rallier au consensus sur le mandat adopté l'an dernier. Elle estime toutefois que cette situation, qui suppose des discussions mais non des négociations sur un point de l'ordre du jour de la plus haute priorité, ne peut se perpétuer dans l'avenir. Il faudra entamer les négociations sur un traité d'interdiction complète des essais nucléaires au plus tard l'année prochaine en 1992 si la Conférence du désarmement veut s'inscrire dans un nouvel ordre international et conserver le statut qui est le sien en tant que seule instance multilatérale de négociation.

Dans cette vie, tout a une fin et rien, absolument rien, ne peut rester en l'état indéfiniment.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : La liste des orateurs est maintenant épuisée. Un autre représentant souhaite-t-il intervenir ?

Comme je l'ai annoncé au début de la présente séance, je vais maintenant soumettre à la Conférence, pour suite à donner, plusieurs projets de décision concernant le cadre d'organisation des travaux sur les points 1, 2, 3, 4, 5 et 6 de l'ordre du jour.

Nous procéderons dans l'ordre dans lequel les points apparaissent à l'ordre du jour. Nous commencerons donc par le point 1, intitulé "Interdiction des essais nucléaires". Le secrétariat a distribué aujourd'hui un projet de décision sur la reconstitution d'un comité spécial au titre de ce point. Ce document est publié sous la cote CD/WP.403. En l'absence d'objections, je considérerai que la Conférence adopte ce projet de décision.

Il en est ainsi décidé.

(Le Président)

Je vais maintenant inviter la Conférence à nommer le Président du Comité spécial. J'ai été informé qu'il y avait consensus quant à la nomination de l'Ambassadeur Indrajit Singh Chadha, de l'Inde, à ce poste. Dois-je considérer que la Conférence en décide ainsi ?

Il en est ainsi décidé.

Je voudrais exprimer à l'Ambassadeur Chadha mes félicitations, ainsi que celles de la Conférence, à l'occasion de sa nomination à ce poste important, et lui adresser tous mes vœux de succès dans l'accomplissement de ses lourdes responsabilités.

Je tiens à rappeler, à propos du rétablissement du Comité spécial au titre du point 1, que l'Ambassadeur Donowaki, du Japon, s'était très aimablement offert à tenir des consultations officielles sur le programme de travail de cet organe. Je suis reconnaissant à l'Ambassadeur Donowaki du concours qu'il a apporté à cet égard, et je suis sûr que le travail qu'il a fait sur la question sera d'une grande utilité au président entrant.

Je donne la parole au représentant du Brésil qui fera une déclaration en sa qualité de coordonnateur du Groupe des 21 pour ce point de l'ordre du jour.

M. RICUPERO (Brésil) (traduit de l'anglais) : La conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires est le point de l'ordre du jour de la Conférence le plus urgent et n'a que trop tardé. La Conférence, seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement, a un rôle essentiel à jouer dans les négociations qui permettront d'atteindre cet objectif. La nécessité d'un traité d'interdiction des essais nucléaires a été soulignée à maintes reprises dans de nombreux documents adoptés à l'unanimité par l'ONU, y compris dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement. Apportant une contribution significative à l'objectif de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire, le Groupe des 21 n'a cessé de prôner une interdiction des essais nucléaires et continue de lui accorder le rang de priorité le plus élevé.

Dans un esprit de compromis et de souplesse, et pour faciliter la constitution, à la Conférence du désarmement, d'un Comité spécial au titre du point 1 de l'ordre du jour, le Groupe des 21 ne s'est pas opposé à ce que le document CD/863 serve de base à la définition du mandat du Comité lorsque celui-ci a été constitué à la fin de la session de 1990. Cet aval a été donné sans préjudice du fait que le Groupe continue de préférer un mandat semblable à celui qui figure dans le document CD/829.

Nous acceptons que le Comité spécial soit maintenant en mesure de reprendre ses travaux. Son mandat reste toutefois bien en-deçà des espérances du Groupe des 21. Le Groupe accepte à titre exceptionnel le mandat actuel, mais cette acceptation ne signifie pas que le Comité devrait être autorisé à travailler indéfiniment sur la même base. De l'avis du Groupe, un mandat de négociation clair s'impose pour garantir la conclusion d'un traité d'interdiction des essais nucléaires qui sera une contribution essentielle à la cause du désarmement.

(M. Ricupero, Brésil)

Il faut rappeler que la conclusion d'un traité d'interdiction des essais nucléaires avait été envisagée dans le préambule du Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires de 1963 qui appelait à poursuivre les négociations pour "assurer l'arrêt de toutes les explosions expérimentales d'armes nucléaires à tout jamais." Le Groupe des 21 tient à bien marquer qu'il accepte, uniquement pour cette année, la reconstitution du Comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires sur la base du mandat de l'an dernier, cela pour lui permettre de commencer ses travaux aussi vite que possible. Il le fait, étant entendu que les résultats des travaux du Comité ainsi que son mandat seront examinés à la fin de notre session.

Nous sommes sensibles aux efforts de l'Ambassadeur Donowaki du Japon et tenons à féliciter l'Ambassadeur Chadha de l'Inde de son élection au poste de Président du Comité spécial pour cette année.

M. CHADHA (Inde) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous adresser, au nom de ma délégation, nos plus chaleureuses félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence de la Conférence durant une étape cruciale de ses travaux, et vous souhaiter le succès dans la tâche qui vous attend. Je tiens aussi à me joindre aux orateurs précédents pour remercier S.E. le Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran de son allocution qui invite à la réflexion et que nous avons eu le privilège d'entendre ce matin.

Je suis véritablement très honoré de la confiance que vous m'avez accordée en m'élisant au poste de président du Comité spécial au titre du point 1 de l'ordre du jour, "Interdiction des essais nucléaires". Je m'efforcerais, au mieux de mes possibilités, de poursuivre cette tâche qu'avait entreprise l'an dernier l'Ambassadeur Donowaki avec tant de compétence; je suis convaincu qu'à cet égard je peux compter sur le soutien et la coopération des membres de la Conférence du désarmement ainsi que du secrétariat. Je tiens à saisir cette occasion pour rendre chaleureusement hommage à l'Ambassadeur Donowaki qui a remarquablement dirigé les premiers travaux du Comité lorsque celui-ci a été reconstitué l'an dernier.

La tâche confiée à ce Comité est d'une grande importance. Dans le même temps, elle est extraordinairement complexe et a de vastes implications politiques. J'en veux pour preuve évidente le fait qu'il nous a fallu si longtemps pour nous mettre d'accord sur le nouveau mandat du Comité qui a pu reprendre ses travaux après une longue coupure de sept ans. Le fait que nous ayons enfin pu résoudre nos différences témoigne non seulement de l'importance que les membres de la Conférence du désarmement attachent, compte tenu de la conjoncture internationale actuelle, à la reprise des travaux dans ce domaine, mais aussi de leur volonté de concilier leurs points de vue respectifs. J'espère sincèrement que le même esprit de compromis, de coopération et de souplesse, qui a marqué les négociations sur le mandat du Comité, se perpétuera dans l'avenir et facilitera l'exécution de notre tâche.

(M. Chadha, Inde)

En reconstituant ce Comité l'an dernier, nous avons réaffirmé notre attachement à l'objectif d'une interdiction complète des essais nucléaires. La réalisation de cet objectif exigera un travail assidu et une détermination renouvelée pour surmonter les obstacles qui demeurent. Nos débats seront suivis avec beaucoup d'intérêt par tous ceux qui se sont voués à la cause du désarmement et de la paix. J'espère que nous ne les décevrons pas.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Inde pour sa déclaration et les paroles aimables qu'il m'a adressées. Un autre membre de la Conférence souhaite-t-il intervenir à ce stade ? Ce n'est pas le cas.

Nous allons passer à l'examen des points 2 et 3 de l'ordre du jour. Comme je l'ai annoncé à la dernière séance plénière de la Conférence, un consensus est intervenu au sujet d'un cadre d'organisation des travaux sur ces points. Il s'agit à présent d'officialiser ce consensus, et je suivrai à cette fin la même procédure que celle qui a été appliquée en 1990. Je saisis donc la Conférence du texte suivant afin qu'elle prenne une décision en la matière :

"La Conférence du désarmement décide que des réunions officielles se tiendront durant sa session de 1991 sur le fond des points 2 et 3 de son ordre du jour, intitulés respectivement 'Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire' et 'Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées', et que les débats de ces réunions officielles seront dûment reflétés dans le rapport annuel de la Conférence à l'Assemblée générale des Nations Unies."

En l'absence d'objections je considérerai que la Conférence adopte ce texte.

Il en est ainsi décidé.

Je voudrais passer maintenant à un autre sujet, qui concerne les futures réunions officielles.

Conformément au règlement intérieur, le Président de la Conférence est chargé, dans le cadre des fonctions normalement exercées par un président, de veiller à ce que les débats des séances plénières ou des réunions officielles se déroulent d'une manière méthodique. Je tiens en conséquence à vous informer que j'ai pris de mon propre chef l'initiative de dresser une liste de questions afin de faciliter un débat structuré, au cours des réunions officielles, sur le fond des points 2 et 3 de l'ordre du jour. Cette liste m'est propre et n'engage par conséquent aucune délégation. En outre, il est entendu que les membres qui le désirent peuvent soulever toute question se rapportant au point de l'ordre du jour concerné, ainsi que le veut la pratique normale suivie par la Conférence. Je vais maintenant donner lecture de cette liste de questions :

(Le Président)

Premièrement, au sujet du point 2 de l'ordre du jour :

- "- Mise en application, à la lumière de l'évolution des relations internationales, du paragraphe 50 du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement.
- Evaluation de la dynamique de la course aux armements nucléaires face à l'évolution récente de la situation internationale.
- La course aux armements nucléaires sous tous ses aspects qualitatifs, et questions connexes.
- Instruments internationaux existants relatifs à la cessation de la course aux armements nucléaires et au désarmement nucléaire.
- Relations réciproques entre l'examen au niveau bilatéral et l'examen au niveau multilatéral de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire; participation aux négociations sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire; conditions préalables à la participation de tous les Etats dotés d'armes nucléaires au désarmement nucléaire; rôle de la Conférence du désarmement.
- Concepts en matière de sécurité concernant les armes nucléaires compte tenu de l'évolution récente de la situation et des conséquences, à l'échelle mondiale, des accords existants et envisagés dans le domaine du désarmement et de la limitation des armements.
- Rôle de la dissuasion nucléaire dans le maintien de la paix qui dure depuis quarante ans : nécessité d'agir prudemment et progressivement en vue d'être moins tributaire de la dissuasion nucléaire.
- Principes régissant le désarmement nucléaire.
- Propositions concernant les étapes du désarmement nucléaire et les mesures en la matière.
- Arrêt de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et mesures contre la réutilisation, à des fins d'armement, des matières fissiles libérées par des mesures de désarmement.
- Armements nucléaires navals et désarmement naval.
- Mesures collatérales visant à renforcer et à poursuivre le processus de désarmement nucléaire en cours :
 - Non-prolifération des missiles et autres vecteurs d'armes nucléaires ainsi que de leur technologie;
 - Mesures de confiance propres à promouvoir le désarmement nucléaire.

(Le Président)

- Vérification concernant les buts, le champ d'application et la nature des accords.
- Propositions existantes."

Deuxièmement, au sujet du point 3 de l'ordre du jour :

- "- Impossibilité de séparer les problèmes de la prévention de la guerre nucléaire et ceux que pose la prévention d'une guerre quelle qu'elle soit.
- Mesures visant à exclure l'emploi d'armes nucléaires, notamment :
 - Paragraphe 58 du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale (code de conduite pacifique qui exclurait la possibilité du recours ou de la menace du recours aux armes nucléaires);
 - Projet de convention internationale interdisant l'emploi ou la menace d'armes nucléaires (texte annexé à la résolution 43/76 E de l'Assemblée générale en date du 7 décembre 1988);
 - Interdiction sous une forme juridiquement contraignante de l'utilisation des armes nucléaires.
- Mesures pour le renforcement de la confiance et la prévention des crises :
 - Mesures visant à renforcer la confiance et à accroître la transparence à l'égard des activités militaires, y compris un accord multilatéral sur la prévention des incidents en haute mer;
 - Mesures visant à prévenir le déclenchement illicite ou par accident d'armes nucléaires et à éviter et gérer les situations de crise, y compris la création de centres multilatéraux d'alerte et de maîtrise des crises dans le domaine nucléaire.
 - Mesures visant à faciliter la vérification internationale du respect des accords de limitation des armements et de désarmement.
- Critères et paramètres pour un dispositif militaire défensif; stratégies et doctrines militaires; prévention des attaques par surprise.
- Tendances nouvelles de la technologie des armements et leur impact sur la sécurité et les efforts de désarmement."

Ainsi s'achève la liste des questions que j'ai dressée et dont j'assume la responsabilité.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Inde, M. Chadha, qui intervient en sa qualité de coordonnateur du Groupe des 21 pour le point 2 de l'ordre du jour.

M. CHADHA (Inde) (traduit de l'anglais) : L'importance que le Groupe des 21 accorde au point 2 de l'ordre du jour - Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire - est bien connue et son point de vue dans ce domaine est déjà reflété dans les documents CD/64, CD/116, CD/180, CD/526 et CD/819. Fidèle à sa position de toujours, le Groupe des 21 a présenté le projet de mandat reproduit dans le document CD/819/Rev.1 en date du 27 juillet 1989. Il s'agit d'un mandat qui traduit les deux aspects cruciaux de cette question : elle doit être examinée de toute urgence et dans le cadre de négociation multilatérale de la Conférence du désarmement.

Dans la résolution 45/62C adoptée à sa quarante-cinquième session, l'Assemblée générale des Nations Unies prie la Conférence du désarmement de constituer, au début de sa session de 1991, un comité spécial sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire, en lui conférant un mandat approprié pour qu'il puisse déterminer méthodiquement et concrètement la façon dont la Conférence peut le mieux contribuer à des progrès sur cette question urgente. Dans la résolution 45/59D, adoptée également à sa quarante-cinquième session, l'Assemblée générale des Nations Unies demande à tous les Etats dotés d'armes nucléaires de convenir, dans une déclaration commune, d'un gel général des armements nucléaires, qui engloberait, outre une interdiction générale des essais d'armes nucléaires et de leurs vecteurs, l'arrêt complet de la production de matières fissiles à des fins militaires, et qui serait assujéti à des mesures et procédures de vérification appropriées et efficaces. L'Assemblée générale, par ces résolutions qui ont bénéficié d'un large appui, a prié la Conférence du désarmement de lui faire rapport à sa quarante-sixième session sur l'application desdites résolutions. Le Groupe des 21 regrette qu'en dépit des travaux préliminaires déjà effectués sur le sujet au cours des années précédentes, il n'ait pas encore été possible de constituer un comité spécial sur ce point.

Dans le prolongement des discussions qui ont eu lieu au titre de ce point les années précédentes, et comme cela est reflété dans le rapport de la Conférence du désarmement (document CD/1039), le Groupe des 21 est convaincu qu'a été largement démontrée la nécessité d'une action multilatérale urgente sur la cessation d'une course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire débouchant sur l'adoption de mesures concrètes. A son sens, les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire n'ont que trop tardé. Le Groupe prend note des progrès réalisés dans les négociations bilatérales concernant le domaine nucléaire et attend avec intérêt de nouvelles réductions des arsenaux d'armes nucléaires stratégiques dans le cadre du processus START. Toutefois, des négociations bilatérales ne peuvent jamais remplacer ou annuler la recherche véritable, sur le plan multilatéral, de mesures de désarmement nucléaire universellement applicables. Toutes les nations ont un intérêt vital dans les négociations sur le désarmement nucléaire. L'existence des armes nucléaires, leur multiplication et leur perfectionnement menacent directement et fondamentalement les intérêts vitaux de sécurité des Etats dotés ou non d'armes nucléaires. Il est admis que ce sont les armes nucléaires qui menacent le plus gravement l'humanité et la survie de la civilisation.

(M. Chadha, Inde)

La conjoncture internationale actuelle et le relâchement des tensions entre l'Est et l'Ouest viennent renforcer la demande d'une majorité écrasante de pays de la communauté mondiale qui depuis longtemps exigent que l'on arrête et inverse la course aux armements nucléaires sous tous ses aspects et que l'on adopte de toute urgence des mesures de désarmement nucléaire qui feraient partie d'un programme d'élimination complète des armes nucléaires reposant sur un calendrier bien précis.

L'accumulation des armes nucléaires constitue une menace pour la sécurité même qu'elles cherchent à protéger. A l'ère nucléaire, la seule doctrine valable est celle de la sécurité collective qui passe par le désarmement nucléaire. Aussi longtemps que l'on s'obstinera à prêcher la dissuasion nucléaire, il ne sera pas possible d'arrêter et d'inverser une course aux armements nucléaires qui accroît l'insécurité et l'instabilité dans les relations internationales. Bien plus, ces doctrines qui, en dernière analyse, en appellent à la volonté d'utiliser les armes nucléaires, ne peuvent servir de base pour éviter le déclenchement d'une guerre nucléaire qui toucherait indifféremment les belligérants et les innocents. Le Groupe tient à réaffirmer la validité de la résolution 1653 (XVI) de l'Assemblée générale (1961), dans laquelle l'Assemblée déclarait notamment que l'emploi des armes nucléaires serait contraire aux lois de l'humanité et constituerait un crime contre la civilisation.

S'agissant d'atteindre l'objectif du désarmement nucléaire, les Etats dotés d'armes nucléaires ont une responsabilité particulière à cet égard. Tout en respectant les préoccupations de sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires, tous les Etats dotés de telles armes doivent accepter l'obligation de prendre des mesures positives et concrètes qui faciliteront l'adoption et l'application de mesures concrètes de désarmement nucléaire.

Comprendre qu'une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit pas être engagée est un pas en avant très important qui doit se traduire par des mesures concrètes. Le paragraphe 50 du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement donne des directives à la Conférence du désarmement pour mettre en place un processus efficace et complémentaire dans le cadre multilatéral. Le Groupe des 21 reste fermement attaché à l'application des dispositions de ce paragraphe et estime que la création d'un comité spécial à la Conférence du désarmement est le meilleur moyen d'atteindre cet objectif. Le Groupe des 21 souligne qu'il est prêt à accepter le cadre de séances plénières officieuses pour examiner ce point de l'ordre du jour, ce qui en aucune façon ne porte préjudice à sa position de principe reflétée dans les documents CD/64, CD/116, CD/180, CD/526, CD/819 et CD/819/Rev.1. Le Groupe espère que la question de la constitution d'un comité spécial au titre de ce point de l'ordre du jour progressera sensiblement l'année prochaine, compte tenu de l'importance que revêt le sujet parmi toutes les questions du désarmement à l'échelle mondiale.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant du Kenya, l'Ambassadeur Ogada, en sa qualité de coordonnateur du Groupe des 21 pour le point 3 de l'ordre du jour.

M. OGADA (Kenya) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, comme c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, je voudrais vous féliciter de la grande efficacité avec laquelle vous avez dirigé les travaux de la Conférence depuis le début de sa session de 1991. Ma délégation tient également à remercier S.E. M. Velayati, Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran, pour sa déclaration lumineuse sur la crise du Golfe.

J'ai demandé la parole aujourd'hui pour faire, au nom du Groupe des 21, la déclaration suivante concernant le point 3 de l'ordre du jour intitulé "Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées".

Le Groupe des 21 regrette que la Conférence du désarmement n'ait pas été en mesure de constituer un comité spécial au titre du point 3 de l'ordre du jour. Le Groupe s'est toujours montré prêt à un échange de vues sur cette question, à la Conférence du désarmement ou à l'Assemblée générale. Mais certaines délégations n'ont pas partagé cet avis, semblant avoir des priorités différentes.

Je n'ai pas besoin de souligner l'importance que le Groupe des 21 accorde à ce point de l'ordre du jour. Le Groupe estime que le plus grand péril auquel le monde est confronté est la menace de destruction que fait peser une guerre nucléaire et, qu'en conséquence, l'élimination de cette menace est extrêmement urgente et pressante. Les Etats dotés d'armes nucléaires ont un rôle primordial à jouer pour éviter une guerre nucléaire, mais toutes les nations ont un intérêt vital dans la négociation de mesures de prévention d'une guerre nucléaire, compte tenu des conséquences catastrophiques qu'une telle guerre aurait pour l'humanité. Dès 1961, dans sa résolution 1653 (XVI), l'Assemblée générale a déclaré que l'emploi des armes nucléaires, outre le fait qu'il était une violation de la Charte des Nations Unies, serait contraire aux lois de l'humanité et constituerait un crime contre la civilisation. Dans ce même ordre d'idées, la Déclaration de Belgrade adoptée en septembre 1989 à la neuvième Conférence des chefs d'Etats ou de gouvernements du Mouvement des pays non alignés a souligné l'extrême urgence qu'il y avait à réaliser le désarmement nucléaire en éliminant complètement les armes nucléaires et a fait ressortir la nécessité de conclure un accord international interdisant l'usage des armes nucléaires en toute circonstance.

C'est un sujet de préoccupation pour toutes les délégations ici présentes de voir qu'aucun progrès n'a pu être fait sur cette question depuis qu'elle est inscrite à part entière à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement conformément à la résolution 38/183 G de l'Assemblée générale. Durant ces années, la course aux armements s'est accélérée, d'où le développement des arsenaux d'armes nucléaires dotées d'ogives encore plus mortelles. L'Assemblée générale des Nations Unies n'a cessé de demander à la Conférence du désarmement d'entreprendre, de toute urgence, des négociations afin de convenir de mesures appropriées et concrètes destinées à prévenir la guerre nucléaire et de constituer à cette fin un comité spécial sur cette question. Au cours de la session de 1990 de l'Assemblée générale, deux résolutions sur le sujet ont été adoptées à une majorité écrasante. Dans l'une d'elles

(M. Ogada, Kenya)

- la résolution 45/59 B, relative à la Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires - l'Assemblée a réitéré sa demande à la Conférence du désarmement d'entreprendre, en priorité, des négociations en vue de parvenir à un accord sur une convention internationale interdisant en toutes circonstances l'emploi ou la menace d'armes nucléaires, sur la base du texte du projet de convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires qui figure en annexe à la résolution.

Au vu des conséquences irréversibles d'une guerre nucléaire, il est évident qu'une guerre classique ne peut, en aucune circonstance, être assimilée à une guerre nucléaire car les armes nucléaires sont des armes de destruction massive. Dans ce contexte, invoquer la Charte des Nations Unies pour justifier l'emploi d'armes nucléaires dans l'exercice du droit de légitime défense est parfaitement indéfendable. Le Groupe des 21 reste convaincu que le moyen le plus rapide d'écartier le danger d'une guerre nucléaire est d'éliminer les armes nucléaires et qu'il faut, en attendant que le désarmement nucléaire devienne une réalité, interdire l'emploi ou la menace de ces armes. Il s'est félicité de la déclaration faite en novembre 1985 par le Président Reagan et le Secrétaire général Gorbatchev, selon laquelle une guerre nucléaire ne pouvait être gagnée et ne devait jamais être engagée, et s'est réjoui de voir que ces paroles ont été reprises dans les déclarations communes publiées par la suite. Il est temps de traduire cette volonté par un engagement contraignant.

Le Groupe des 21 reste attaché à la position exprimée dans le document CD/515/Rev.5, du 27 juillet 1989, en faveur de l'établissement d'un comité spécial qui permettra d'examiner en détail tous les aspects - juridiques, politiques, techniques et militaires - de toutes les propositions dont est saisie la Conférence. Il estime que cet examen non seulement contribuera à une meilleure compréhension du sujet, mais aussi ouvrira la voie à des négociations en vue d'un accord sur la prévention de la guerre nucléaire. Cet objectif ne saurait être atteint uniquement par des discussions en séance plénière ou dans le cadre de réunions officielles. Le Groupe est donc déçu de voir qu'en dépit de l'urgence accordée à ce sujet et de la souplesse dont il a fait preuve, la Conférence du désarmement n'a pas pu s'acquitter de son mandat reflété dans le paragraphe 120 du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Toutefois, le Groupe des 21 est prêt à commencer l'examen de ce point dans le cadre de séances plénières officielles, en espérant que l'importance du sujet incitera ceux qui ont émis des réserves sur le mandat proposé par le Groupe des 21 à revoir leur position.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Kenya pour sa déclaration et les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Une autre délégation souhaite-t-elle intervenir à propos des points 2 et 3 ? Ce n'est pas le cas.

Je vous informe que les réunions officielles en question seront consacrées alternativement au point 2 et au point 3 de l'ordre du jour. La première se tiendra le jeudi 21 février, immédiatement après la séance plénière. En règle générale, nous examinerons un point par semaine, étant entendu que si nous ne pouvons pas, pour une raison quelconque, entendre

(Le Président)

tous les orateurs inscrits lors d'une réunion donnée, nous poursuivrons les débats à la fin de la séance plénière suivante. Il n'est pas nécessaire que les membres s'inscrivent à l'avance sur la liste des orateurs, mais ils peuvent le faire s'ils le désirent.

Je voudrais maintenant aborder le point 4 de l'ordre du jour. A ce titre, aussi, le secrétariat a fait distribuer aujourd'hui un projet de décision concernant la reconstitution du Comité spécial des armes chimiques, dont le texte est publié sous la cote CD/WP.401. Je sou mets ce document à la Conférence afin qu'elle se prononce sur la question. En l'absence d'objections, je considérerai que la Conférence adopte ce projet de décision.

Il en est ainsi décidé.

Je passe maintenant à la nomination du Président du Comité spécial. Je crois comprendre qu'il y a consensus quant à la nomination à ce poste de l'Ambassadeur Serguéï Batsanov, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques. J'invite la Conférence à officialiser cet accord.

Il en est ainsi décidé.

Je voudrais, au nom de la Conférence, féliciter l'Ambassadeur Batsanov à l'occasion de sa nomination. Je lui adresse également tous mes voeux de succès alors qu'il dirigera les négociations sur l'un des points prioritaires de notre ordre du jour.

Je donne la parole au représentant du Pérou, qui intervient en sa qualité de coordonnateur du Groupe des 21 pour le point 4 de l'ordre du jour.

M. CALDERÓN (Pérou) (traduit de l'espagnol) : Au nom du Groupe des 21, je tiens à faire la déclaration suivante concernant la reconstitution du Comité spécial des armes chimiques. Avec votre permission, Monsieur le Président, je vais donner lecture de cette déclaration en anglais.

(L'orateur poursuit en anglais)

"Le 7 février 1991, le Groupe des 21 a fait une déclaration concernant le mandat du Comité spécial des armes chimiques. Cette déclaration précisait la position du Groupe qui estimait nécessaire d'inclure la question de l'interdiction totale de l'emploi des armes chimiques dans le mandat du Comité spécial des armes chimiques que nous venons de reconstituer. Le Groupe des 21 a souscrit ce matin au consensus sur le projet de mandat proposé afin de garantir une reprise rapide des travaux importants du Comité spécial. Toutefois, nous regrettons profondément que le mandat du Comité ne fasse pas spécifiquement mention de l'interdiction d'emploi des armes chimiques. Le Groupe des 21 continue de penser que, puisque le projet de convention couvre la question de l'interdiction de l'utilisation, cette question devrait être clairement reflétée dans le mandat du Comité spécial."

M. ANTYUKHIN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Monsieur le Président, étant donné que la délégation de l'URSS prend la parole pour la première fois à la présente session de la Conférence du désarmement, nous voudrions avant tout vous souhaiter sincèrement la bienvenue au poste de responsabilité qui est le vôtre. La délégation soviétique vous connaît depuis longtemps : nous avons en effet travaillé ensemble dans le domaine du désarmement multilatéral et depuis l'ouverture de la présente session, nous avons eu l'occasion de nous convaincre une fois de plus de la compétence, du discernement et du tact avec lesquels vous dirigez les travaux de la Conférence. Je voudrais vous assurer du plein appui de la délégation soviétique dans l'exercice de votre tâche.

Nous voudrions dans le même temps souhaiter la bienvenue aux nouveaux chefs de délégation, les Ambassadeurs Semichi, O'Sullivan, Ditchev, Tóth, Baljinnyam et Calovski. Tous nos voeux de succès les accompagnent dans leur tâche de haute responsabilité. Nous demandons aussi aux délégations algérienne, australienne, française, hongroise, mongole, polonaise, roumaine et yougoslave de transmettre nos meilleurs souhaits aux Ambassadeurs Chaalal, Reese, Morel, Varga, Bayart, Sujka, Chirila et Kosin qui ont regagné leurs pays respectifs.

En ce qui concerne la décision que vient de prendre la Conférence de reconstituer le Comité spécial des armes chimiques et de nommer au poste de président de ce comité pour l'année en cours le chef de la délégation soviétique, Serguéi Batsanov, la délégation soviétique tient à exprimer sa plus profonde gratitude à toutes les délégations pour cette marque de si haute confiance.

Serguéi Batsanov m'a prié de vous transmettre qu'il considère cette nomination avant tout comme une reconnaissance du rôle que joue l'Union soviétique tant dans les négociations visant à une interdiction complète des armes chimiques que dans les initiatives prises par la communauté internationale dans d'autres domaines de la limitation des armements et du désarmement. Il m'a demandé d'assurer tous les représentants qu'il ferait pour sa part de son mieux pour que 1991 soit l'année de progrès significatifs qui nous rapprochent d'une décision sur l'un des points, à notre sens, les plus actuels de l'ordre du jour de la Conférence, à savoir préserver l'humanité de la menace d'une guerre chimique.

L'urgence de cette tâche est confirmée par les événements dramatiques qui se déroulent actuellement dans la région du Golfe. La délégation soviétique a écouté avec attention la déclaration de fond du Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran, M. Ali Akbar Velayati. Elle contient un certain nombre de points qui nous invitent à une réflexion sérieuse. Bien plus, la guerre du Golfe a, à notre sens, manifestement démontré que nous sommes très en retard dans l'élaboration d'une convention globale sur l'interdiction des armes chimiques. Dans ce contexte, il est évident que nous devrions tous revoir d'un oeil critique notre position de principe vis-à-vis de la convention et prendre les mesures politiques indispensables qui garantiraient le soutien inconditionnel de tous les participants aux négociations à la future convention. Là est la clé du succès.

(M. Antyukhin, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Le Président du Comité spécial, Serguéï Batsanov, sera malheureusement absent de Genève jusqu'à lundi, car il doit assister à des consultations prévues antérieurement. Il m'a demandé de vous dire en son nom que, pour atteindre les objectifs qui lui étaient fixés en tant que Président du Comité spécial, il avait l'intention de coopérer largement avec toutes les délégations intéressées participant aux négociations, qu'elles soient ou non membres de la Conférence du désarmement. Selon lui, l'objectif d'une telle coopération est d'essayer de jeter les bases qui, d'une part, nous permettraient d'arriver à un compromis acceptable par tous sur les questions en suspens liées au projet de convention - compromis qui traduirait un équilibre entre les intérêts des participants aux négociations - et qui, d'autre part, garantiraient l'efficacité et l'universalité de la future convention.

On ne saurait oublier que les circonstances qui ont permis d'en arriver à ce stade important des négociations n'ont pas été faciles à réunir. Un rôle personnel non négligeable revient ici aux représentants des gouvernements qui ont rempli jusqu'à ce jour les fonctions de président du Comité spécial des armes chimiques. Je voudrais, à cet égard, citer l'ancien président du Comité, l'Ambassadeur Hyltenius de la Suède dont le pragmatisme, l'ouverture, l'intuition et, lorsqu'il le fallait, la persévérance, ont permis d'obtenir pendant la session de 1990 du Comité spécial des résultats importants sur la base desquels il nous faut maintenant faire le dernier pas avant la signature de la convention sur l'interdiction des armes chimiques.

Je tiens aussi à vous informer que le représentant de l'URSS à la Conférence du désarmement a reçu des instructions de son gouvernement précisant que, s'il était élu au poste de Président du Comité spécial des armes chimiques, il devrait stimuler activement les négociations en essayant tout particulièrement de dénouer des questions politiques fondamentales, ce qui permettrait d'achever les travaux liés à la convention multilatérale.

En conclusion, Serguéï Batsanov m'a demandé d'informer les représentants qu'en accord avec le secrétariat de la Conférence, la première réunion du Comité spécial des armes chimiques se tiendrait dans la salle V le mardi 19 février, à 15 heures.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques pour sa déclaration et les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Un autre membre de la Conférence souhaite-t-il intervenir au sujet de la décision qui vient d'être adoptée ? Ce n'est pas le cas.

Nous allons maintenant aborder le point 5 de l'ordre du jour. Le secrétariat a fait distribuer le document CD/WP.402, qui contient un projet de mandat pour un comité spécial au titre de ce point, intitulé "Prévention d'une course aux armements dans l'espace". Je sou mets donc à la Conférence, pour suite à donner, le projet de mandat proposé. En l'absence d'objections, je considérerai que la Conférence adopte ce projet de décision.

Il en est ainsi décidé.

(Le Président)

Je passe à présent à la nomination du président du Comité spécial. J'ai été informé qu'il y avait consensus quant à la nomination de l'Ambassadeur García Moritán, de l'Argentine, à ce poste. Puis-je considérer que la Conférence en décide ainsi ?

Il en est ainsi décidé.

Je voudrais, au nom de la Conférence, exprimer nos félicitations à l'Ambassadeur García Moritán à l'occasion de sa nomination au poste de président du Comité spécial au titre du point 5, et lui adresser tous nos vœux de succès dans l'accomplissement des responsabilités importantes qui lui sont ainsi confiées.

Je donne la parole au représentant de la Suède, l'Ambassadeur Hyltenius, qui intervient en sa qualité de coordonnateur du Groupe des 21 pour le point 5 de l'ordre du jour.

M. HYLTIENIUS (Suède) (traduit de l'anglais) : Je voudrais faire la déclaration suivante au nom du Groupe des 21 en ce qui concerne la reconstitution du Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le 4 décembre 1990 à une majorité écrasante, avec une seule voix contre, la résolution 45/55 A sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. L'Assemblée y réaffirme que la Conférence du désarmement, seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement, a un rôle primordial à jouer dans la négociation d'un ou de plusieurs accords multilatéraux, selon qu'il conviendra, visant à prévenir, sous tous ses aspects, une course aux armements dans l'espace. Elle prie aussi la Conférence du désarmement d'accélérer l'examen, sous tous ses aspects, de la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, en développant les domaines de convergence et en tenant compte des propositions et initiatives pertinentes.

Le Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace a, au fil des ans, examiné longuement plusieurs questions dont il a été saisi. Il a constaté qu'il était nécessaire de renforcer le régime juridique applicable à l'espace et qu'il importait de respecter strictement les accords existants. Il a aussi réfléchi à de nouvelles mesures et à la nécessité de tenir des négociations internationales appropriées dans l'esprit du Traité sur l'espace extra-atmosphérique. Dans ce contexte, le Groupe des 21 tient à rappeler le nombre important de propositions - émanant de tous les groupes - dont a été saisie la Conférence du désarmement depuis le début des travaux de son Comité spécial en 1985, comme le prouvent les documents CD/908/Rev.1 et CD/OS/WP.28/Rev.1. De l'avis du Groupe, plusieurs de ces propositions appellent un examen approfondi et plus méthodique car elles sont appuyées par la majorité des membres du Comité.

Le Groupe des 21 propose donc de doter le Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace d'un mandat de négociation. Le Comité devrait donc, selon le Groupe, s'attacher aux propositions concrètes visant à prévenir une course aux armements dans l'espace et continuer à rechercher des domaines de convergence en vue

(M. Hyltenius, Suède)

de négociations visant à la conclusion d'un ou de plusieurs accords, selon qu'il conviendra, destinés à prévenir, sous tous ses aspects, une course aux armements dans l'espace.

Il n'a pas été possible - et le Groupe des 21 le regrette - d'améliorer suffisamment le mandat défini les années précédentes en raison de la réticence de certaines délégations à accepter une telle modification.

Soucieux de faciliter une reprise rapide des travaux, le Groupe des 21 a décidé d'accepter l'ancien mandat du Comité, faisant ainsi preuve une fois de plus de souplesse et de bonne volonté. Nous espérons que d'autres délégations répondront de façon constructive à cette attitude et accepteront d'adopter une démarche plus ciblée à l'égard des questions pertinentes afin que nous puissions aller de l'avant dans des domaines où il est possible de parvenir à un accord. De l'avis du Groupe, il faut éviter de retarder les travaux du Comité compte tenu de la nécessité impérieuse d'examiner cet important point de l'ordre du jour. Le Groupe des 21 est d'avis que le Comité spécial devrait donc engager ses travaux immédiatement afin de progresser et d'obtenir des résultats positifs. Il espère que la question du mandat progressera de façon substantielle dans un avenir proche.

Avant de conclure, je voudrais saisir cette occasion pour féliciter l'Ambassadeur García Moritán, de l'Argentine, de sa nomination au poste de président du Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Grâce à son expérience et à ses talents de diplomate, le Comité est en excellentes mains et je suis convaincu que, placé sous sa direction, il accomplira des progrès importants.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant de la France en sa qualité de coordonnateur du Groupe occidental pour ce point de l'ordre du jour.

M. BESANCENOT (France) : Monsieur le Président, c'est la première fois que j'ai l'honneur de prendre la parole dans cette enceinte, aussi permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, au nom de ma délégation, pour la façon dont vous avez exercé la présidence de notre Conférence au cours des quatre premières semaines si importantes de la session annuelle.

Au nom du Groupe des pays occidentaux, je souhaite exprimer notre satisfaction devant le rétablissement du Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace et l'adoption par la Conférence du même mandat pour ce Comité spécial que dans le passé.

En effet, il suffit de lire le rapport du Comité spécial pour se convaincre que celui-ci doit poursuivre un examen approfondi de toutes les questions liées à la prévention d'une course aux armements dans l'espace afin de permettre un rapprochement des positions sur les notions fondamentales, indispensable pour envisager la négociation de mesures dans ce domaine. L'expérience a montré que le mandat actuel du Comité spécial était suffisamment large et souple pour permettre à toutes les délégations intéressées d'apporter leur contribution à cette recherche commune, y compris s'agissant de l'examen de propositions nouvelles.

(M. Besancenot, France)

Nous remercions les autres groupes et les autres membres de la Conférence pour leurs efforts qui ont abouti à l'adoption de cette décision. Nous espérons que ce sens du réalisme permettra au Comité d'amorcer, sans retard supplémentaire, ses travaux de fond.

Enfin, je voudrais féliciter S.E. M. García Moritán, représentant de l'Argentine, pour son élection à la présidence du Comité spécial. Tant ses qualités de diplomate que l'intérêt bien connu de son pays pour ce point de l'ordre du jour nous rendent confiants dans les perspectives de cette session.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la France pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Argentine, l'Ambassadeur García Moritán.

M. GARCÍA MORITÁN (Argentine) (traduit de l'espagnol) : Au terme de votre présidence, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous exprimer la reconnaissance de ma délégation pour la tâche importante qui a été accomplie au début de la session de 1991 de la Conférence du désarmement. Les décisions adoptées ce matin montrent clairement vos talents de diplomate et sont le témoin des efforts entrepris pour mettre en route nos travaux. Je tiens à me féliciter, à cet égard, de la confiance que la Conférence a placée dans ma délégation en la nommant à la présidence du Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Je voudrais en même temps vous adresser mes remerciements pour les félicitations qui m'ont été adressées. Je saisis également cette occasion pour exprimer ma reconnaissance à l'Ambassadeur Shannon du Canada pour les travaux qu'il a accomplis en sa qualité de Président du Comité spécial en 1990, ainsi qu'au secrétariat qui lui a accordé un appui important durant sa présidence.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Argentine pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Un autre membre voudrait-il intervenir à propos de la décision que nous venons de prendre ? Je donne la parole au représentant de la Chine, l'Ambassadeur Hou Zhitong.

M. HOU Zhitong (Chine) (traduit du chinois) : Je voudrais faire quelques brèves observations après avoir entendu aujourd'hui un si grand nombre de déclarations intéressantes. Je suis très heureux de prendre la parole pour la première fois cette année en séance plénière de la Conférence du désarmement. Je voudrais tout d'abord, au nom de la délégation chinoise, vous féliciter, Monsieur le Président - qui représentez un pays ami, Sri Lanka - d'avoir été le premier président de la session et d'avoir accompli d'une excellente manière l'importante tâche de la mise en route de nos travaux. Je voudrais saisir également cette occasion pour rendre hommage au Secrétaire général de la Conférence du désarmement, l'Ambassadeur Komatina, et au Secrétaire général adjoint, l'Ambassadeur Berasategui.

Nous avons écouté avec grand intérêt la déclaration de S.E. M. Ali Akbar Velayati, Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran.

(M. Hou Zhitong, Chine)

Depuis le mois d'août dernier, un certain nombre de délégations ont changé de chef. Je saisis cette occasion pour accueillir chaleureusement parmi nous nos nouveaux collègues, les Ambassadeurs Semichi de l'Algérie, O'Sullivan de l'Australie, Ditchev de la Bulgarie, Tóth de la Hongrie, Baljinyam de la Mongolie et Calovski de la Yougoslavie. Je souhaite à ces nouveaux collègues le succès dans leur tâche et me réjouis à l'avance de coopérer amicalement avec eux. En même temps, je voudrais dire combien nous regretterons nos collègues qui sont partis - les Ambassadeurs Chaalal, Dietze, Kosin, Reese, Sujka et Morel - et nous leur adressons tous nos vœux de succès.

Sous votre direction, Monsieur le Président, la Conférence a bien avancé dans ses travaux. Outre d'autres organes, les Comités spéciaux sur l'interdiction des essais nucléaires, sur les armes chimiques et sur l'espace ont été reconstitués aujourd'hui. Des décisions nouvelles ont été prises au sujet d'importants points de l'ordre du jour tels que le désarmement nucléaire et la prévention de la guerre nucléaire. Je tiens à cet égard à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que la Conférence. Nos félicitations vont également à l'Ambassadeur Chadha de l'Inde, à M. Batsanov, chef de la délégation soviétique, et à l'Ambassadeur García Moritán de l'Argentine qui ont été nommés présidents des trois comités. Nous sommes convaincus que leur haute compétence et leur riche expérience permettront à ces organes d'accomplir de nouveaux progrès. Je voudrais les assurer, ainsi que les membres du bureau de la Conférence, de l'étroite coopération de la délégation chinoise. En même temps, je tiens à exprimer de nouveau nos remerciements aux Ambassadeurs Donowaki, Shannon et Hyltenius, présidents des trois comités spéciaux en 1990, ainsi qu'à leurs collaborateurs, pour les travaux et les contributions remarquables qu'ils ont réalisés.

Les positions de principe de la délégation chinoise sur l'interdiction des essais nucléaires, la cessation de la course aux armements nucléaires, la prévention de la guerre nucléaire, les armes chimiques et l'espace - y compris sur le mandat des comités spéciaux chargés de ces questions - n'ont pas changé et sont bien connues de tous et, par conséquent, je ne m'y attarderai pas davantage. Je voudrais souligner ici que les peuples du monde entier aspirent en commun à libérer l'humanité des armes chimiques. La conclusion des négociations sur une convention portant interdiction complète et destruction totale de ces armes est une tâche importante que la communauté internationale a confiée à la Conférence du désarmement. L'évolution actuelle de la situation internationale apporte une preuve nouvelle de l'importance et de l'urgence qu'il y a à accomplir sans tarder cette tâche historique. La délégation chinoise tient à réitérer que la clef du succès de nos négociations sur une convention relative aux armes chimiques réside dans la ferme adhésion à l'objectif fondamental de l'interdiction complète et de la destruction totale des armes chimiques. Il va de soi que cet objectif comprend l'interdiction inconditionnelle de l'emploi de ces armes et leur destruction totale. C'est là le fondement commun de l'ensemble du processus de négociation. Nous sommes convaincus que nous atteindrons ce but si toutes les parties aux négociations adhèrent à cet engagement en menant des pourparlers sérieux et pragmatiques et en démontrant pleinement leur volonté politique.

(M. Hou Zhitong, Chine)

La Chine s'est fixé pour objectif d'oeuvrer activement à la conclusion rapide d'une telle convention. La délégation chinoise continuera, comme toujours, de coopérer avec les autres délégations de manière constructive et sérieuse à nos efforts communs en vue de conclure sans tarder une convention sur l'interdiction complète et la destruction totale des armes chimiques.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Chine pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence.

Comme aucune autre délégation ne semble vouloir intervenir à ce sujet, je propose que nous revenions maintenant sur le point 6 de l'ordre du jour. Vous vous souviendrez qu'à sa 578ème séance plénière, la Conférence a décidé de reconstituer le Comité spécial sur des arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes. Les consultations sur la nomination du président de cet organe se sont poursuivies dans l'intervalle, et j'ai le plaisir de vous informer qu'il semble y avoir à présent consensus quant à la nomination à ce poste de l'Ambassadeur Juraj Králík, de la République fédérative tchèque et slovaque. J'invite maintenant la Conférence à prendre une décision à l'effet de nommer l'Ambassadeur Králík président de l'organe subsidiaire au titre du point 6 de l'ordre du jour.

Il en est ainsi décidé.

Je voudrais exprimer à l'Ambassadeur Králík les félicitations de la Conférence à l'occasion de sa nomination; je lui adresse, comme je l'ai fait à l'égard d'autres collègues nommés à des responsabilités analogues, tous mes voeux de succès dans l'accomplissement de ses tâches de président de ce comité spécial.

Par les décisions qu'elle a prises aujourd'hui sur les questions d'organisation, la Conférence a mis en place un cadre structurel des travaux en ce qui concerne la plupart des points inscrits à son ordre du jour, hormis le point 8, intitulé "Programme global de désarmement". Comme chacun le sait, on ne s'est pas entendu pour le moment sur la reconstitution d'un comité spécial au titre de ce point. J'ai informé la Conférence à sa dernière séance plénière que, s'il n'était pas possible de parvenir à un accord sur l'un quelconque des points de l'ordre du jour, je m'efforcerais, conformément aux dispositions du paragraphe 5 d) de la décision publiée sous la cote CD/1036, de trouver un coordonnateur spécial qui se chargerait de mener des consultations en vue de parvenir à un consensus quant à un cadre structurel adéquat pour les débats sur le point de l'ordre du jour considéré. Malheureusement, les consultations que j'ai tenues jusqu'ici n'ont pas abouti, et il incombera donc à mon successeur de poursuivre les efforts en ce sens.

Par les décisions que nous avons prises aujourd'hui, nous sommes à présent en mesure d'engager les travaux de fond au sein des organes subsidiaires de la Conférence. Le secrétariat m'informe que mon successeur a l'intention de convoquer une réunion des présidents des organes subsidiaires afin d'examiner le nombre et la répartition des réunions hebdomadaires que devra tenir chaque comité spécial, pour que la Conférence puisse utiliser

(Le Président)

le plus efficacement possible les ressources qui lui sont allouées. Les délégations recevront dans leur casier, pour information, le calendrier des réunions hebdomadaires lorsque celui-ci aura été arrêté.

Je voudrais vous informer que le représentant de la Hongrie m'a demandé s'il serait possible de tenir une séance plénière supplémentaire de la Conférence le mercredi 20 février : S.E. le Ministre hongrois des affaires étrangères sera alors en visite à Genève et souhaiterait faire une déclaration à la Conférence à cette date. Le représentant de la Hongrie avait également soulevé la question avec les coordonnateurs de groupe; j'ai moi-même consulté les coordonnateurs et, compte tenu des vues qu'ils ont exprimées, j'ai informé le représentant de la Hongrie que la Conférence serait heureuse d'entendre la déclaration de son ministre des affaires étrangères. Il ressort des discussions que j'ai eues avec lui qu'il ne serait pas possible de tenir cette séance supplémentaire le mardi 19 février, en raison des engagements antérieurs du Ministre. Nous sommes convenus, dans ces circonstances, que la séance supplémentaire aurait lieu le mercredi 20 février, à 10 heures. Il est entendu que la recommandation que je fais ainsi à la Conférence ne constitue pas un précédent dont les membres pourraient s'autoriser pour demander que la Conférence se réunisse à un autre moment que le jeudi ou le mardi. En l'absence d'objections, je considérerai que la Conférence accepte les dispositions proposées.

Il en est ainsi décidé.

Comme il n'y a pas d'autre question à examiner aujourd'hui, je voudrais faire une déclaration finale en ma qualité de président de la Conférence.

Au moment où la dernière séance plénière de la Conférence, que j'ai eu l'honneur de présider, touche à sa fin, permettez-moi de vous faire part en ma qualité de président sortant de quelques brèves observations.

Nous avons commencé notre session de 1991 dans des conditions sans précédent sur la scène internationale, certaines lourdes de menaces et d'autres riches de promesses. L'essence du message du Président de mon pays, que j'ai eu l'honneur de vous transmettre à notre première séance plénière, était que nous devions renforcer les aspects positifs tout en minimisant et en inversant les tendances dangereuses. Cela ne sera possible que s'il existe un véritable processus consensuel multilatéral. En dépit des sombres réflexions et des incertitudes engendrées par le conflit en cours, le sérieux et l'esprit de compromis manifestés pendant les quatre dernières semaines pour mener à bien les travaux de notre session de 1991 sont véritablement une source d'encouragement.

Pour ce qui est des questions d'organisation, je suis certain que tous mes collègues partagent avec moi la satisfaction de voir que cinq comités spéciaux ont été reconstitués.

A propos de la question importante de l'interdiction des essais nucléaires, j'espère que le Comité spécial sera en mesure d'engager rapidement des travaux de fond sous la direction éclairée de l'Ambassadeur Chadha de l'Inde, en application de la décision que nous avons prise il y a quelque temps.

(Le Président)

Le fait même qu'il a été possible de reconstituer ce comité spécial en dépit des positions très fermes adoptées par les délégations à propos du mandat du Comité prouve la grande importance accordée à cette question. Je ne doute pas que le même esprit de compromis et de compréhension prévaudra pendant les travaux de fond du Comité, ce qui facilitera la réalisation d'une interdiction des essais nucléaires, un des points de notre ordre du jour qui bénéficie de la plus haute priorité. Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à l'Ambassadeur Donowaki du Japon qui a mené inlassablement et avec compétence des consultations l'an dernier et pendant l'intersession. Ses efforts ont dans une large mesure facilité les travaux de fond sur cette question.

Nous avons aussi pu parvenir rapidement à un accord sur un cadre d'examen des points 2 et 3 de l'ordre du jour. J'espère que ce cadre facilitera, comme cela a été le cas l'an dernier, un échange de vues fructueux sur les questions de fond en jeu, ce qui nous permettra de refléter nos points de vue en la matière de façon plus approfondie dans notre rapport à l'Assemblée générale.

La décision que nous venons de prendre sur le point 4 de l'ordre du jour témoigne une fois de plus de l'esprit de compromis dont ont fait preuve tous les groupes et les délégations. Comme le Président sri-lankais l'a déclaré dans son message à la Conférence, j'espère que la volonté affichée de poursuivre les travaux de négociation d'un traité sur cette question sera de bon augure pour la conclusion rapide de la convention. Le soin méticuleux et la compétence avec laquelle le Président du Comité, l'Ambassadeur Batsanov, s'est lancé dans sa lourde tâche nous incitent à l'optimisme et nous poussent à croire que le Comité fera des progrès décisifs cette année.

La prévention d'une course aux armements dans l'espace, autre point prioritaire de notre ordre du jour, sera examinée sous la direction dynamique de l'Ambassadeur García Moritán de l'Argentine. Je suis heureux de voir qu'il a été possible de parvenir à un accord sur cette question importante car l'ensemble des travaux faits par la Conférence au cours des dernières années a ouvert des perspectives intéressantes et fructueuses pour l'étude de ce sujet.

Un accord pour reconstituer les comités spéciaux des armes radiologiques et des garanties négatives de sécurité aurait, s'il avait été trouvé rapidement, donné suffisamment de temps à toutes les délégations pour engager des travaux de fond constructifs sur ces questions importantes. Je sais que les présidents respectifs des deux comités, l'Ambassadeur Králik de la République fédérative tchèque et slovaque et l'Ambassadeur Robertson du Canada, mènent des consultations pour organiser les travaux de ces organes.

Il a aussi été possible de parvenir à un accord sur la première partie du point 7 de l'ordre du jour, intitulée "Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive". Nous maintiendrons donc cette question à l'examen et nous y reviendrons chaque fois que cela est nécessaire pour s'assurer que ce sujet est traité en fonction de l'importance qui lui est accordée.

A l'issue de longues consultations et d'une activité diplomatique très habile de l'Ambassadeur Kamal du Pakistan, plusieurs décisions ont été prises l'an dernier concernant l'amélioration et l'efficacité du fonctionnement de la Conférence. La coopération dont ont fait preuve toutes les délégations

(Le Président)

et tous les groupes a permis de nous entendre sur la façon dont serait traité cet important sujet cette année à la Conférence du désarmement. L'Ambassadeur Kamal a donc été chargé de mener des consultations bilatérales avec les membres de la Conférence pour voir s'il y aurait un dénominateur commun à partir duquel on pourrait examiner certains aspects de cette question. Je suis convaincu que l'Ambassadeur Kamal continuera, avec l'énergie et l'habileté qui le caractérisent, ses consultations afin d'élargir les domaines d'accord dégagés l'an dernier.

La Conférence a pu aussi prendre rapidement les décisions qui s'imposaient pour faciliter la participation d'Etats non membres à la Conférence. J'ai plaisir à constater - sentiment que partagent, j'en suis convaincu, mes distingués collègues - que la tendance à la participation d'un nombre accru d'Etats non membres se confirme. Cela témoigne de l'intérêt croissant porté aux travaux de fond de la Conférence. Cela est également de bon augure pour renforcer le caractère multilatéral de nos travaux collectifs.

Au nombre des questions en suspens figure le Programme global de désarmement, à propos de quoi un accord reste à trouver sur une structure appropriée pour l'examen de ce point de l'ordre du jour. Les consultations se poursuivront sur cette question.

En conclusion, je voudrais dire ma profonde reconnaissance aux coordonnateurs des groupes et à toutes les délégations qui m'ont toujours apporté leur entière coopération et leur compréhension. Les décisions sur les questions d'organisation ont pu être prises avec promptitude grâce à la coopération que vous avez tous accordée au Président. Ma gratitude va aussi particulièrement à l'Ambassadeur Komatina, Secrétaire général de la Conférence et Représentant personnel du Secrétaire général de l'ONU ainsi qu'à l'Ambassadeur Berasetagui, Secrétaire général adjoint, qui ont toujours su donner avec professionnalisme et compétence des conseils précieux. Permettez-moi également de remercier les autres membres du secrétariat qui nous ont aidés, les membres de ma délégation et moi-même, à nous acquitter de notre responsabilité pendant les quatre dernières semaines. Je voudrais également remercier les interprètes pour leur efficacité coutumière et en particulier pour la patience et la bonne volonté dont ils ont fait preuve à la présente séance, qui s'est quelque peu prolongée.

Pour finir, je voudrais offrir mes meilleurs vœux au nouveau Président, l'Ambassadeur Carl-Magnus Hyltenius de la Suède, dont nous connaissons tous la compétence et les talents de diplomate. Nous ne doutons pas que les travaux de la Conférence, sous sa direction éclairée, seront couronnés de succès.

Ainsi se termine ma déclaration. Je vais maintenant lever la séance. La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le mercredi 20 février, à 10 heures.

La séance est levée à 13 h 30.